

**S.I.A.E.P. SUD OUEST DU CANTON DE VERNEUIL SUR AVRE**  
**Délibération du Comité Syndical - Séance du 19 Novembre 2015**

Nombre de membres :	14
Présents :	11
Mandats	

L'an deux mil quinze le dix neuf novembre à 17 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis en séance publique et ordinaire au lieu habituel de réunion après convocation faite le quatre novembre, sous la présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL président,

Etaient présents :

**Armentières :** J.Etienne MOREL, Liliane MORAIN - **Les Barils :** Alain RATIER, - **Chennebrun :** Serge ADELIN, Fabrice HERVE - **Gournay le Guérin :** Noël POTTIER, Laurent MERVEILLIE - **Pullay :** Lionel FESSAN, Serge SOUCHAY - **St Christophe sur Avre :** Christophe MARMION - **St Victor sur Avre :** Daniel CHESNAY

Absents excusés : Alain BRUNET, Jean-Luc BRISSET, Denis BICHON - Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Lionel FESSAN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du CGCT

**N° 13-2015 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SDCI**

**Le Comité Syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du comité doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Entendu que

- au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les 7 communes Armentières-sur-Avre, Chennebrun, Gournay-le-Guérin, Les Barils, Pullay, St Christophe-sur-Avre, St Victor-sur-Avre se sont regroupées,
- Les collectivités concernées ont souhaité mener une étude afin d'étudier plus finement les conditions optimums de regroupement sur les plans techniques, administratifs et financiers,
- Des travaux d'interconnexion viennent d'être réalisés permettant :  
d'améliorer la qualité de l'eau distribuée à tous les abonnés du périmètre,  
de sécuriser l'ensemble du réseau de distribution,  
de mettre à l'arrêt le forage de St Christophe-sur-Avre qui depuis 2005 avait une restriction de consommation de l'eau due à des problèmes de turbidité,  
de définir une politique de prix de l'eau sur 5 ans permettant d'amortir l'investissement des travaux d'interconnexion tout en restant dans un prix modéré,
- les 3 forages du syndicat présentent une DUP

Entendu que :

- la maîtrise du prix de l'eau est un des premiers objectifs du Syndicat, or le SEPASE présente des charges fixes importantes et la fusion risque de provoquer une augmentation des prix sans apporter de contreparties de plus value,
- le syndicat a fait le choix d'un service délégué jusqu'en 2020, or le SEPASE est un service en régie,
- la sécurisation du syndicat se réalise dans le cadre de l'interconnexion avec un syndicat de l'Orne (région Normandie) et une fusion avec ce syndicat semble plus opportune,

Après en avoir délibéré,

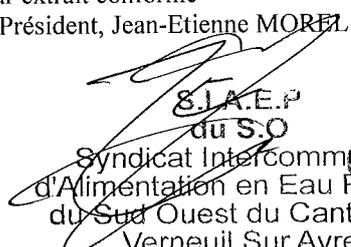
**EMET A L'UNANIMITE UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Président, Jean-Etienne MOREL

Acte certifié exécutoire  
Après réception en Préfecture,  
Et affichage en Mairie  
Le Président,

  
S.I.A.E.P.  
du S.O.  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable  
du Sud Ouest du Canton de  
Verneuil Sur Avre  
27820 Mairie Armentières sur Avre  
Tel : 02.32.60.22.11



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de L'EURE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Absent : 8

Date de convocation :  
26/10/2015

Date d'affichage :  
26/10/2015

Objet : Avis sur le projet de  
schéma départemental de  
coopération intercommunale.

Du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de la Commune de  
la Bonneville sur Iton

Séance du JEUDI DOUZE MARS DEUX MIL QUINZE

L'an deux mille quinze, le douze mars à 20 heures 30,

PREFECTURE DE L'EURE

23 NOV. 2015

ARRIVEE

Le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur RIOULT.

**Etaient présents :** Ms GUITTON, BOUDESSEUL, LEBLANC, RAULT, GAREST, Mmes GUERIN, VERGER, BILLARD, BLONDEAU, ZIMMER, et COLLIN.

**Etaient Absents :** Ms SLOSSE, JOUSSERAND, HOMO, BENARD, BANCE, HERVIEU, Mmes CHIAPPE et BLONDEL.

Madame GUERIN est nommée secrétaire de séance,

Le Conseil Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

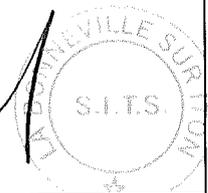
Le Conseil Syndical émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture d'Evreux et publication ou notification  
du :

**Olivier RIOULT**  
Président du S.I.T.S

Signature



23 NOV. 2015

ARRIVEE

DEPARTEMENT DE L'EURE  
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION D'HONDOUVILLE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An deux mil quinze, le 19 Novembre à 9 heures, le Comité Syndical légalement convoqué (le 12/11/2015), s'est réuni à la mairie de HOUETTEVILLE, sous la présidence de Madame SAINT-LAURENT, Présidente du Syndicat.

Etaient présents : Martine SAINT-LAURENT Présidente, Monsieur Marc ROMET Vice-Président, Messieurs Jean-Charles PARIS, et Marcel LEMAITRE.

Etaient absents excusés : Béatrice LECOMTE pouvoir à Marc ROMET, Monsieur Claude COLLEN pouvoir à Jean-Charles PARIS.

Membres élus : 6 – Présents : 4 – Votants : 6

**Objet : Avis sur le projet départemental de coopération intercommunale**

Le comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération reçu le 30 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, Considérant que ce projet a été reçu le 30 octobre 2015 et que l'avis du comité doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'émettre **un avis défavorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, pour les raisons suivantes :

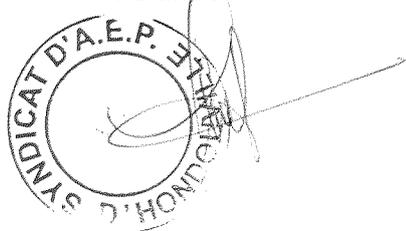
- La Communauté de commune du pays du Neubourg prendra obligatoirement la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Les membres du Comité Syndical demandent à la CDC du Pays du Neubourg d'anticiper cette prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entraînant la dissolution de notre Syndicat.
- Le SAEP d'Hondouville est un ensemble fonctionnel avec la CASE, le GEA et le SAEP Evreux Nord (vente d'eau à ces collectivités) mais pas avec le SERPN et le Syndicat de la Vallée de la Risle
- Le S.A.E.P. d'Hondouville est en inter connexion avec le réseau de la CASE, et celui du G.E.A sécurisant ainsi la qualité de l'eau potable et ils conduisent actuellement en partenariat des études communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La Présidente,

Martine SAINT-LAURENT



**DEPARTEMENT : EURE**  
**ARRONDISSEMENT**  
**EVREUX**

**EXTRAIT**  
du registre des Délibérations du Comité D'administration  
du **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES LYRES**

Séance du **VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**

Comité Syndical.....4  
Ont pris part à la délibération 4  
Convocation du 12 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 20 NOVEMBRE à 15 heures 00, le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.DORCHIES Philippe, Président.

Etaient présents : Présents : Mme GOUSSET Vice-Présidente, M. MARMION, M. LE COQ.

M. MARMION Patrice a été élu secrétaire.

**20-11-2015-N009 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le comité syndical remarque que la répartition des futures structures n'est pas équitable au niveau de la population entre les différents territoires (variant de 16 000 à 101 000).

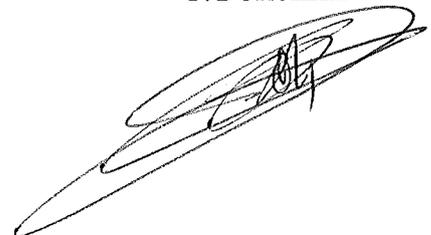
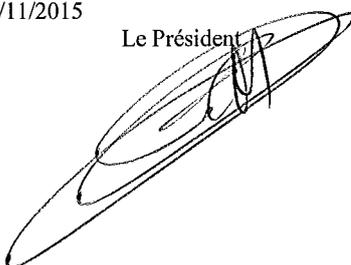
Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité émet un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président  
P. DORCHIES

Acte rendu exécutoire après transmission  
En Préfecture le 24/11/2015  
Et publication ou notification  
Du 24/11/2015

Le Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL N° D11-2015-17

Séance du 25 novembre 2015

**AVIS SUR LE PROJET DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18h30

Les membres du conseil syndical dûment convoqués se sont réunis à la salle du conseil de la commune d'Alizay, sous la présidence de Monsieur Pascal Marie.

Membres élus :

Mmes Françoise BACHELET, Pascale CATTELIN, Marylène DUBOIS, Marie GOMMÉ, Marie-Claude LAURET, Chantal MOULIN, Isabelle PELLETIER, Caroline VIDEMENT

MM. Hubert DE LA HAYE, Arnaud LEVITRE, Pascal MARIE

Membres excusés :

Mmes Nathalie BREEMEERSCH, Sandrine DELBE, Géraldine LETELLIER, Gaëlle FORTIN

MM. LABIFFE

Assistaient à la séance :

Mme Valérie BIENCOURT (chargée des finances et du personnel)

M. Christophe MANCHON (directeur)

**Le conseil syndical de l'EIMD Erik Satie,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5210-1 – 1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 26 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1 – 1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

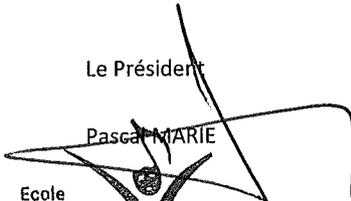
Considérant que ce projet a été reçu le 26 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

**Délibère**

Article 1 : émet un avis favorable sur le projet départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi fait et délibéré

Le Président  
Pascal MARIE



Ecole  
intercommunale  
de Musique,  
de Danse  
et de Théâtre



**Érik  
Satie**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE LIEUVIN ET PAYS D'OUCHÉ**

L'an deux mil quinze, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion du CCRIL de la Trinité de Réville, sous la présidence de Monsieur LEROUGE Christian, Président.

**Étaient présents** : M.LEMONNIER Stéphane, M.LEGLORION Joël, M.PROFIT Jean-François, M.RIVIERE Rémi, M.LECACHE Didier, M.LEFRILEUX Jean-Claude, M.THIBAUT BELET Patrick, M.MALCAVA Didier, M.GROULT Jean-Louis, M.DE BAUSSE Bertrand, LEPERD Jean Luc, M.BOURGAULT Jérôme, M.FRANCK DE PREAUMONT Bruno, M.SIX-DUGARDIN François, M. TROCQUE Christian, M. BAUDUIN Pierre, M.CAZEMIER Sikko.

**Absentes excusées** : Mme LEVESQUE Marie-Françoise, Mme MONTIER Leïla.

**Procuration** : Mme LEVESQUE Marie-Françoise a donné procuration à M. MALCAVA Didier

**Assistait à la réunion** : Mme POUET Sophie, CAD'EN, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, M. BOUGET Philippe, M. BRUNET Patrice, M. THILLAYE Claude, délégués suppléants

- Nombre de délégués : 32
- Nombre de présents : 18
- Nombre de votants : 19
- Date de convocation et d'affichage : 14 décembre 2015

\*\*\*\*\*

**OBJET : Avis sur le projet schéma**  
**Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 25 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que le projet a été reçu le 25 octobre et que l'avis du comité doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Le Comité Syndical **propose** le nouvel EPCI suivant :

- Communauté de Communes du Canton de Broglie,
  - Communauté de Communes de Bernay et de ses environs,
  - Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil,
  - Communauté de Communes du Canton de Thiberville,
- qui correspondent à un réel bassin de vie et d'activité pour notre secteur.

Après avoir entendu et délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette nouvelle proposition.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légimité, en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.


**SAEP LPO**  
 ZA L'Arquerie  
 27270 BROGLIE  
 Tél. 02 32 44 91 08  
 Fax 02 32 45 49 08

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Christian LEROUGE

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable - Lieuvain et Pays d'Ouche

S.I.C.V.S.  
Syndicat Intercommunal  
A Vocation Scolaire  
Rosay-Lisors-Touffreville  
2, rue de l'Eglise  
27440 LISORS

PRÉFECTURE DE L'AUBE  
LE 22 OCT. 2015  
ARRIVÉE

2015/06

**DELIBERATION DU COMITE DU S.I.C.V.S.**  
**SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015**

Date de la convocation : 3 décembre 2015  
Nombre de membres du syndicat en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8  
Absent : 1

L'an deux mille quinze et le jeudi dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil syndical S.I.C.V.S. Rosay-Lisors-Touffreville, légalement convoqué le trois décembre deux mille quinze s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe PREVOST, en présence de :

Mesdames BLONDE Monique, Christine FRAU, GENTIL Céline, MALHAIRE Sophie, DECORDE Isabelle, Valérie PARMENTIER et Monsieur HERMAN Bernard,  
1 absent : Jérémie DOURVILLE

Secrétaire de séance : Céline GENTIL

**Objet : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le 10 décembre 2015

Ainsi délibéré à Lisors, le 10 décembre 2015  
Le Président  
Christophe Prevost

  
Syndicat Intercommunal  
à Vocation Scolaire  
S.I.C.V.S.  
Rosay - Touffreville - Lisors  
27440 Mairie de LISORS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

SYNDICAT DE VOIRIE DE VERNON

CANTON DE PACY-SUR-EURE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical.**

L'an deux mil quinze, le 18 Novembre à 18h15, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur HEITZ Patrick**, Président.

**Etaient Présents** : MM Heitz Patrick, Courel Jean-Pierre, Anseaume Claude, Baron Emmanuel, Chardon Jean Claude, Hélière Jean Claude, Géré Gilbert, Perier Alain, Jourdre Alain, Gréboval Christian, Mmes Letellier Jacqueline, Matringe Renée,

*formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.*

**Absents** : M Leroy Vincent qui a donné pouvoir à M Heitz Patrick  
MM Roger Hubert, Deraeve Yves, Raulin Didier, Leclerc Mathieux, Leclerc Romain,  
Ventroux Henri, Witz Jacky, Mmes Baes Elisabeth, Couenon catherine

**Madame Renée Matringe** a été élu secrétaire.

**Date de Convocation** : 06 Novembre 2015

**Date d'affichage** : 18 Novembre 2015

**Objet : Schema départemental de coopération intercommunale proposé par monsieur le Préfet de l'Eure**

Le quorum étant atteint, Le Conseil Syndical peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président expose l'argumentaire suivant :

En application de la loi dite « NOTRe » pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 qui a pour objectif de rationaliser l'organisation administrative et institutionnelle dans les territoires, tout en permettant aux collectivités territoriales, comme aux échelon déconcentrés de l'état sans méconnaître pour les uns et les autres, la nécessité nationale, de rationaliser les coûts de fonctionnement et d'intégrer les projets d'investissement dans une logique de territoires plus étendus, dans un contexte budgétaire contraint par la perspective du respect des critères de convergence que la France devra respecter à très court terme avec un déficit de 3 % du PIB ;

La loi NOTRe prévoit d'améliorer l'organisation territoriale en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre. La loi prescrit pour le 31 mars 2015 au plus tard l'établissement d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Un projet doit donc être établi au plus tard le 31 Octobre 2015 pour respecter les délais de consultation. Après sa présentation le projet a été transmis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux

organes délibérants des établissements de coopération intercommunale (EPCI) de même qu'aux syndicats mixtes concernés par les propositions de suppression.

Dans les deux mois qui suivront la transmission chaque conseil ou EPCI devront se prononcer sur un avis rendu favorable ou défavorable qui seront ensuite transmis pour avis à la commission départementale de coopération intercommunale, qui disposera de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet sur le schéma départemental de coopération intercommunale et après débat passe au vote :

12 Voix pour et 1 voix contre

En conséquence le projet de Schéma de coopération intercommunale est adopté à la majorité.

### **AVIS FAVORABLE**

Monsieur le Président est autorisé à signer la présente délibération, et à transmettre celle-ci à la préfecture de l'Eure pour avis à la commission départementale de coopération intercommunale.

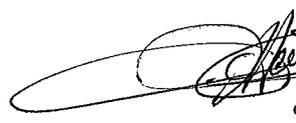
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

**Pour copie conforme**

**Le Président**

**P. HEITZ**

18/11/2015



PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

ARRIVÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

SYNDICAT DE VOIRIE DES CANTONS DE VERNON

CANTON DE PACY-SUR-EURE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical**

L'an deux mil quinze, le 18 Novembre à 18h15, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur HEITZ Patrick**, Président.

**Etaient Présents** : MM Heitz Patrick, Courel Jean-Pierre, Anseaume Claude, Baron Emmanuel, Chardon Jean Claude, Hélière Jean Claude, Généré Gilbert, Perier Alain, Jourden Alain, Gréboval Christian, Mmes Letellier Jacqueline, Matringe Renée,

*formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.*

**Absents** : M Leroy Vincent qui a donné pouvoir à M Heitz Patrick  
MM Roger Hubert, Deraeve Yves, Raulin Didier, Leclerc Mathieu, Leclerc Romain, Ventroux Henri, Witz Jacky, Mmes Baes Elisabeth, Couenon Catherine

**Madame Matringe Renée** a été élue secrétaire.

**Date de Convocation** : 06 Novembre 2015

**Date d'affichage** : 18 Novembre 2015

**Objet : Remarques sur le Schéma départemental de coopération intercommunale**

- 1) Il nous semble important d'intégrer le n°15 Eure-Madrie-Seine avec le n°8 CAPE ; la raison nous semble fondée d'un point de vue économique et touristique par rapport à la Vallée de la Seine et la Vallée d'Eure.
- 2) Nous demandons un éclaircissement sur les compétences optionnelles et facultatives. Qu'elle est la différence entre les deux et qu'elles sont les compétences qui rentrent dans un cas ou dans l'autre ?
- 3) Concernant le Syndicat de Voirie, nous souhaiterions savoir si, dans le cadre de la reprise par les EPCI et notamment la CAPE, si ce sera une obligation ou non. Nous souhaitons que ce syndicat qui existe depuis près de 50 ans, reste en l'état et continue à fonctionner tel qu'il est. La reprise par l'EPCI ne nous donne aucune assurance d'avoir la même qualité d'entretien dans nos villages qu'actuellement, d'autant, de par la Loi, l'EPCI ne sera tenu d'entretenir les voies d'intérêt communautaire ?

PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

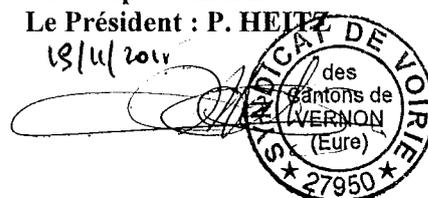
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour copie conforme

Le Président : P. HEITZ

18/11/2015



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VEXIN NORMAND

5, rue de Penthièvre

27700 LES ANDELYS

PRÉFECTURE DE L'EURE

21 DEC. 2015

ARRIVÉE

Délibération du Bureau Syndical

Séance du 14 décembre 2015

Le quatorze décembre deux mille quinze, à douze heures trente, les membres du Bureau syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand, convoqués le 3 décembre 2015, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Guy BURETTE, Président.

Délibération n° 19/2015

Etaient présents : Messieurs Guy BURETTE, Hubert PINEAU, Jean-Paul BRIERE, Yves LE HIR, Claude ROUEN, Laurent LEMÉTAIS, Bernard LANGLOIS, Michel OZANNE et Mmes Maria GRIMOIN, Aline BERTOU.

Formant la majorité des membres du bureau.

Absents excusés : MM SAVARY (donne pouvoir à M. Burette), PETILLON, MABYRE, LOSEILLE et Mme LEROY

Secrétaire de séance : Madame Maria Grimoin.

**OBJET : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

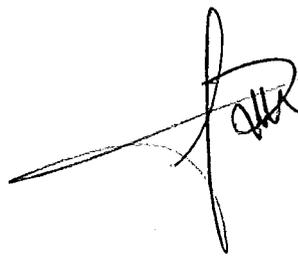
Considérant que le projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception

Après en avoir délibéré,

les membres du bureau syndical émettent un avis favorable, à 11 voix pour et 2 abstentions, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour extrait conforme.

Le Président, Guy BURETTE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-252701180-20151214-2015-19-coopera-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2015

Publication : 15/12/2015

**Proposition de modèle de délibération pour l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Délibération n° - 16/12/2015

OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le XX octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal/communautaire/syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le XX octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

[Remarques et observations des élus]

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
Le Président  
D'ARRONDEMENT - FLEURY



**OBJET :**

**S.A.E.P DU TRONQUAY**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil quinze, le 18 décembre, à 19 heures,

Le Comité Syndical du S.A.E.P du Tronquay (Eure), légalement convoqué, s'est rassemblé en la salle de la mairie du Tronquay, sous la présidence de Monsieur Bernard DUJARDIN, Président.

Présents : Bernard DUJARDIN, Bernard GANDOIN, Fabrice NAKACHE, Jean-Pierre LEBRUN, Vincent MARTIN

Absent, excusé : Serge DECORDE

Secrétaire de séance : M. Fabrice NAKACHE

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative : Frédérick DE PAEPE, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire auxiliaire, Arnaud GAMBU, fontainier.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Comité syndical,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment L.5210-1-1 ;

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du comité doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant que le schéma départemental prévoit la fusion du SAEP du Tronquay avec le SIAEPAP Andelle & ses Plateaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet. En effet, un projet d'interconnexion avec le Syndicat Bray-Sud est actuellement en cours alors qu'il n'existe aucun raccordement avec le syndicat Andelle & ses Plateaux. La fusion avec ce syndicat n'est donc pas judicieuse.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et ans ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Fait à Le Tronquay, le 18/12/2015  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,



Nombre de délégués syndicaux : 6

EN EXERCICE : 6

DATE DE CONVOCATION : 11/12/2015

DATE D'AFFICHAGE : .....

VOTANTS : 5

N° 2015/009

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
sous-préfecture le.....  
et publication ou notification du  
.....

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

### Séance du 28 Novembre 2015

Convocation : 12 Novembre 2015

Affichage : 12 Novembre 2015

Nombre de membres :

- en exercice 675

- présents 462

Délibération n° : 2015-C-26

Objet : **Avis sur le projet de Schéma**

**Départemental de Coopération**

**Intercommunale**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An DEUX MILLE QUINZE, le Samedi 28 Novembre à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni en session plénière dans la salle du Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Ladislas PONIATOWSKI.

Etaient présents 462 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Roger WALLART, Maire de la commune de Tournedos Bois Hubert a été désigné secrétaire de séance.

#### POUVOIRS

Mme Lydie POTTIER, déléguée du Noyer en Ouche, a donné pouvoir à M.François GARNIER, délégué de Bueil pour la représenter lors des délibérations.

M. Jean Pierre CAPON, délégué de St Sylvestre de Corneilles, a donné pouvoir à M. Régis PEUFFIER, délégué de St Siméon pour le représenter lors des délibérations.

M. Fernand BARRAL, délégué de Cierrey, a donné pouvoir à M. Alain LAUDINET, délégué du Vieil Evreux pour le représenter lors des délibérations.

M. Lionel BEZIRARD, délégué de Vandrimare, a donné pouvoir à M. Michel CRAMER, délégué de Douville Sur Andelle pour le représenter lors des délibérations.

M. Jean Philippe BRUN, délégué de Tournedos Sur Seine, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué d'Andé pour le représenter lors des délibérations.

### Exposé des motifs

En application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Comité Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 du CGCT telles qu'elles résultent de la Loi NOTRE du 7 août 2015. Ce schéma contient les propositions relatives à la future carte des EPCI à fiscalité propre du département, pouvant passer de 33 à 15, ainsi que des propositions de suppression de syndicats intercommunaux dont l'objet est soit d'ores et déjà limité, soit incidemment mis en cause.

S'agissant de l'impact de la réforme sur le fonctionnement opérationnel du syndicat, il convient de rappeler que le Comité avait opéré une première mutation en 2014 en organisant la déclinaison de ses politiques publiques sur le périmètre des EPCI et non des cantons. La réduction du nombre d'EPCI ne devrait pas bouleverser l'architecture retenue sous réserve d'adaptations mineures qui seront présentées à l'assemblée une fois le schéma arrêté.

S'agissant des effets de la réforme sur les perspectives d'évolution du syndicat, il convient de rappeler que la commission consultative paritaire telle qu'adoptée par le comité, devra adapter sa représentation à due concurrence.

### Délibération

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Comité Syndical de :

- prendre acte du projet de schéma,
- rappeler que ce schéma, quelle que soit sa configuration définitive, renforcera la coopération entre le SIEGE et les EPCI à fiscalité propre, dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire prévue par la loi TECV et mise en œuvre par les collectivités locales concernées.
- demande en conséquence que le rapport définitif souligne cette originalité en identifiant le SIEGE comme autorité organisatrice de la distribution publique électrique et gazière et compétente en matière d'efficacité énergétique.

Délibération validée à l'unanimité.

PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Ladislas PONIATOWSKI

**SIDEAL Rue du Collège 27360 PONT SAINT PIERRE**

**DELIBERATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE L'ENSEMBLE AQUATIQUE ET LUDIQUE DE LA VALLEE DE L'ANDELLE**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 25 NOVEMBRE, à 18h30, le Conseil Syndical du SIDEAL s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie de PONT SAINT PIERRE.

COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS
BACQUEVILLE	M. JEAN	1/2
BOURG BEAUDOUIN		2/2
CHARLEVAL	M.ME MAFAUT – MME ROUZE – M. LEQUILIERIER	
DOUVILLE SUR ANDELLE	M. LEFRANCOIS – MME BOURGOIT	
FLIPOU	M. ANDRIEU – M. LEROUX	
GAILLARDBOIS CRESSENVILLE	M. THOMIRE	1/2
GRAINVILLE		2/2
HOUVILLE EN VEXIN	M. DUVAL (S)	1/2
LETTEGUVES	MME FERAY – M. SIMON	
LE MANOIR SUR SEINE	M. SALENTEY	2/3
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL		4/4
PERRIERS SUR ANDELLE	M. DUVAL - M. ARELLI – M. LEMAITRE	
PERRUEL	MME TROTIN – M. BIHAN-POUDEC	
PITRES	MME PICARD – M. CARRE	2/4
PONT SAINT PIERRE	MME GALLIENNE – MME GARCIA – MME POLICE	
ROMILLY SUR ANDELLE	M. CHIAPELLO – MME MASSELIN – M. LANGLET	1/5
VANDRIMARE	M. DECJHOZ – M. QUENE	1/3

**Avis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale**

Par courrier en date du 16 Octobre 2015, Monsieur le Préfet de l'Eure demande au SIDEAL d'émettre un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui contient ses propositions relatives à la future carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à des dissolutions de syndicats intercommunaux.

Le Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 Octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis doit être rendu dans les 2 mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil vote :

Avis favorables : 10 - Avis défavorables : 9 - Abstentions :

Le Président

Délibération rendue exécutoire le 25 Novembre 2015  
Transmise à la Sous-préfecture le 26 Novembre 2015  
Publiée ou notifiée le 25 Novembre 2015  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Président  
Pierre DECHOZ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
de l'Ensemble Aquatique et Ludique  
de la Vallée de l'Andelle  
Rue du Collège  
27360 PONT-SAINT-PIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SAEP 3R (Eure)

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

\*\*\*\*\*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille quinze, le trente novembre à vingt heures, le Comité Syndical du SAEP 3R, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire aux Bottereaux (Eure) Mairie, sous la présidence de Mr Philippe DORCHIES, Président.

Date de convocation : 12 novembre 2015

Présents : Mmes Sylvie CORMIER.

Mrs Guy BUAILLON. Daniel LEPOINT. François LE COQ. Dominique VAVASSEUR (suppléant de Denis Avril). Jean-Louis HERMIER. Jacki TROUSSARD. Jacques MAECKELBERGHE. Patrick DURET. Daniel LE COQ. Denis GUITTON. Jean-Jacques MONTHULE. Jean-Claude PROVOST. Alain LEPAPE. Xavier BERTIN. Didier BRION. Philippe DORCHIES. Patrice MARMION

Rémi Rivière a donné pouvoir à Mr Patrick Duret

Françoise Compagnon a donné pouvoir à Mr Daniel Lepoint

Absents : Mrs Daniel DHAESE. André SUHARD. Stéphane LEBIGRE.

Absents excusés : M. Pascal BOHIN Rémi RIVIERE Mme Françoise Compagnon

Mr Alain LEPAPE a été nommé secrétaire de séance.

.....  
**Objet : C.14-2015 Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Conformément à la réglementation en vigueur, le comité syndical doit être consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale de l'Eure le 15 octobre dernier.

Mr le Président présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, qui concerne essentiellement le regroupement des communautés de communes et la suppression de certains syndicats parce qu'ils n'ont pas d'activité réelle ou suffisante. Par contre, l'annexe 4 de ce projet, fixe les grandes orientations qui n'entrent pas dans le champ des pouvoirs dévolus du Préfet. Sans effet juridique, ces dispositions s'inscrivent dans une perspective d'évolution du schéma dans les prochaines années (prise de compétence par les communautés de communes etc...).

Pour notre secteur, il en ressort que :

- La communauté de communes du canton de Rugles fusionnerait avec celles de Breteuil, Damville, Verneuil et rurale du sud de l'Eure (Nonancourt)
- le syndicat d'eau Saep 3r fusionnerait avec celui du Lieuvin et Pays d'ouche dans premier temps et ensuite avec celui de la Charentonne/Bernay
- le syndicat d'assainissement du pays d'ouche (SAPO) serait dissout.

Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le comité regrette l'iniquité des propositions de fusion. En effet, pourquoi des communautés de communes resteraient à 18 000 habitants et d'autres à 50 000 habitants.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide d'émettre

- un avis favorable (1 abstention : Mr Brion) sur la fusion de la communauté de communes du canton de Rugles avec celles de Breteuil, Damville, Verneuil et rurale du sud de l'Eure (Nonancourt)
- un avis défavorable, à l'unanimité sur la fusion du syndicat d'eau avec celui du lieuvin et Pays d'Ouche. En effet, il serait préférable de le rattacher avec les syndicats d'eau de la future communauté de communes qui va être créée.

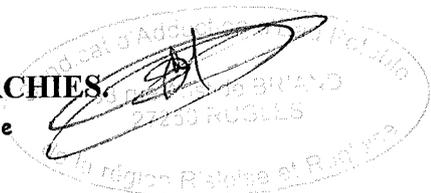
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de s'abstenir sur la dissolution du SAPO (Abstention 12, pour la dissolution 7 (Mrs Duret, Troussard, Lepoint, Dorchies. Lecoq et 2 pouvoirs) et contre la dissolution 1 (Mr Maeckelberghe).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
**Philippe DORCHIES.**

Syndicat d'adduction en eau potable de la région risloise et rugloise  
Adresse postale : 33 rue Aristide Briand 27250 RUGLES



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

11 01 2015

ARRIVEE

Extrait des délibérations du COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2015

L'an deux mille quinze le 11 décembre, le Comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest de l'Eure s'est réuni en mairie de Brionne en réunion sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Etaient présents :

• **Titulaires**

**Messieurs** AUGER Michel, BARRIERE Jean, BEAUMESNIL Francis, BEIGLE Claude, BESNEHARD Daniel, BEURIOT Valéry, BOURLON DE ROUVRE Emmanuel, CAILLOUEL Hervé, CHAUVIN Pierre, CHRISTOPHE Bernard, DAVID Jean Luc, DELAMARE Raynald, DELAPORTE Jean-Pierre, ENOS Jacques, LEROUX Michel, QUETIER Jean, ROUSSELIN Jean-Claude, SAMSON Laurent, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSECHE André, VANHEULE Philippe, VILAIN Christian et VIVIEN Alain. **Mesdames** GIRARD Jocelyne et Christine LEPRETRE.

• **Suppléants votants**

**Messieurs** AUBER Jacques (suppléant votant de DUCLOS James) CARREY Jean (suppléant votant de GATINET Benoit), FORCHER Bernard (suppléant de FINET Pascal), LE BAILLIF Jacques (suppléant de LAIGNEL Pascal) et VANDOOREN Bernard (suppléant votant de CAPPELLE Hubert).

• **Suppléant non votant**

**Madame** BECEL Nelly.

Étaient excusés : **Messieurs** BLAIS Francis, BUSSY Daniel, CAPPELLE Hubert, CALMESNIL William, DORLEANS Jacques, DUCLOS James, DUVAL Yves, Pascal FINET, GUENIER Jean-Marie, LAIGNEL Pascal, LEGROS Pierre, MARIE Philippe, MONTIER Jean-Noël, VANHEE Jean. **Mesdames** DUONG Isabelle, KOLACZ Marie-Odile, RIVIERE Marie-Lyne, Françoise TURMEL et VAN DUFFEL Christine

Etaient absents : **Messieurs** GATINET Benoit, JEHANNE Eric, LEBRETON Jean-Jacques, LENOIR Fernand, LEROUX Etienne, et QUESTEL Bruno.

Présents : 32 Titulaires : 26 Suppléants votants : 5 Suppléant non votant : 1
--

Assistaient à la réunion : Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services, Madame Dominique CAMUZAT, Responsable Gestion Financière et de la Commande Publique et Madame Isabelle POLLIN, Assistante de Direction

## AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du comité syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

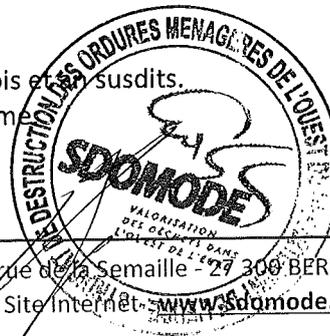
Après avoir pris connaissance du dossier,

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité par 31 voix, décident :

- ✓ de s'abstenir sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et années susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Jean Pierre DELAPORTE



SAEP DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION  
DU PLATEAU DE SAINT ANDRE DE L'EURE  
8 rue des Epinoches

Membres : 38  
Présents : 28  
Votants : 28

27220 ST ANDRE DE L'EURE

COMITE SYNDICAL DU Jeudi 17 Décembre 2015.

Convocation du 09 Décembre 2015.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quinze, le Jeudi dix sept décembre, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans la salle de réunion du SAEP du Plateau de St André de l'Eure, sous la présidence de Mr COLLEU Etienne.

**Présents** : Mrs Mmes : ALBENQUE Roger, PUYHAUBERT Patricia, DUMAS Daniel, SCHUBNEL Françoise, SAULNIER Robin, ASMONTI Gérard, LIOUT Karine, CISSEY Raymond, CORNOU Jean-Claude, PILET Bertrand, HUE Bernard, JOLIF Michel, DESSAINT Didier, CHOPIN Bernard, LAPLANCHE Pascal, COLLEU Etienne, LEFEBVRE Bernard, BONNARD Renée, ARTUS Jean-Michel, LE BESCOND Marcel, GALLERNE Jean-Pierre, PRIOUX Claude, LEMERCIER Didier, ZAKHAROFF Jean, WILLAERT Arlette, LEGRAND Jacky, CONFAIS Max, FRANCOIS Philippe.

**Excusés** : Mrs Mmes : CHAUDRON SERVENTON Sonia, LEDRAN Madeleine, DAUCHEZ Philippe, DOLLEY Gérard, GOY Pascal, GASSIOT Serge, DAUMONT Serge.

**Absents** : Mrs Mmes : CLEMOT Bernard, CHERON Thierry, GARRIGUES Bruno.

Mr ALBENQUE Roger est élu secrétaire.

**Délibération pour l'avis du schéma départemental de coopération intercommunale.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 Octobre 2015-12-17

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Considérant que ce projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le schéma de Monsieur le Préfet et demande si il y a des remarques et observations.

Après en avoir délibéré,

L'assemblée émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en Préfecture  
Le..... et de la publication  
Le.....

Fait et délibéré les jours, mois et  
ans susdits.  
Les membres présents ayant signé au registre.  
Pour EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
Etienne COLLEU

SAEP DU PLATEAU  
DE SAINT ANDRE DE L'EURE  
8 rue des Epinoches  
27220 St ANDRÉ DE L'EURE  
Tél. : 02 32 32 29 96



**Pays Risle  
Estuaire**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 11 décembre 2015

Date de convocation : 03/12/2015  
 Nombre de délégués : 37  
 Nombre de présents : 21  
 Nombre de pouvoir : 7



Nombre de suffrages Exprimés : 28  
 Pour : 16  
 Contre : 1  
 Abstentions : 11

L'an deux mil quinze, le onze décembre à neuf heures trente, se sont réunis à Quillebeuf-sur-Seine les membres du Comité du P.E.T.R. du Pays Risle Estuaire sous la Présidence de Allain GUESDON, Président.

**PRESENTS :** Jean-Luc BARRE, Jean-Charles BEAUICHE, Claude BEIGLE, Jean-Marc BISSON, Patrice BONVOISIN (pvr), Jean-Pierre BOUCHER, Daniel BUSSY, Maurice CARON, Guy CHEMIN, Joël COLSON (pvr), Francis COUREL, Evelyne DESMARAIS, Benoît GATINET, Allain GUESDON (pvr), Alain HUARD (pvr), Jean-Marc LEPREVOST (pvr), Michel LEROUX (pvr), Etienne LEROUX, Hervé MORIN, Gérard PLATEL, Alain TESSIER (pvr).

**EXCUSES :** Michel DENHEZ (pouvoir), Marie-Claire HAKI (pouvoir), Martine HOUSSAYE (pouvoir), Didier LEVILLAIN (pouvoir), Joël MATHIEU (pouvoir), Alain MURE (pouvoir), Didier SWERTVAEGHER (pouvoir).

**ABSENT(S) :** Pascal CAUCHE, Didier DELABRIERE, Isabelle DUONG, Pierre GIL, Guy LAINEY, Jean LEGRIX, Philippe MARIE, Karine TILMANT, Jean VANHEE.

### Délibération 2015-029 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis du PETR sur le projet de SDCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 Octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Comité Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que le projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

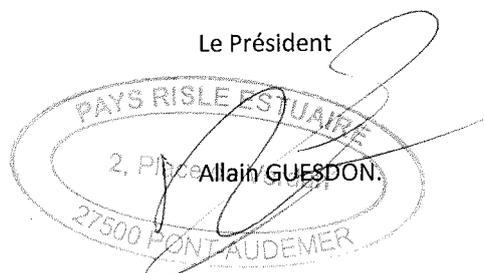
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité :

- D'émettre un avis défavorable au projet de SDCI ;
- De demander que la Communauté de Communes de Quillebeuf/Seine ne puisse fusionner qu'avec la Communauté de Communes du Roumois Nord ;
- Que le PETR permettra de structurer l'organisation de la Rive Sud.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président



Date d'affichage :	15/12/2015
Date de transmission en Préfecture :	15/12/2015



**SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE BOSC ROGER EN  
ROUMOIS. ST OUEN DU TILLEUL**

**Arrondissement de BERNAY**

Département de l'EURE

Date de convocation : 16/11/2015

Affichage : 16/11/2015

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION  
INTERCOMMUNALE (SDCI)**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre, à 10 heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MATHÉ.

Présents : MM. MATHÉ. FOLLAIN. MARIE. MOULY. AUBOURG

Absent : M. VANHEULE

Excusé :

Secrétaire de séance Monsieur MOULY

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le syndicat d'assainissement a prévu dans les mois et années à venir des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, pour un montant global de 2,5 millions d'Euros. Ces travaux résultent de plusieurs études, menées sur de nombreuses années. Si la fusion avec le Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de la région de Thuit-Signol, comme préconisé dans le SDCI, les travaux prévus pourraient ne pas avoir lieu.

Après en avoir délibéré,

Nombre de voix pour : 0,

Nombre de voix contre : 4,

Abstention : 1,

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Michel MATHÉ



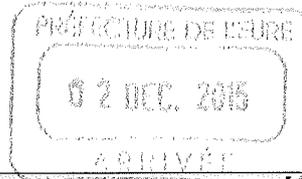
PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

Délibération rendue exécutoire par transmission à la préfecture le 2 décembre 2015.

**Syndicat Transport des Elèves  
Lyons Andelle STELA  
27380 FLEURY SUR ANDELLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2015/16**

**Objet : schéma  
départemental de  
coopération  
départementale**

**Nombre de Délégués**

**En Exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 20**

**Date de Convocation :  
16 novembre 2015**

**Date d'envoi en  
Préfecture**

EXPÉDIE LE 29 NOV. 2015

**Date de Publication**

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente, le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au collège de ROMILLY SUR ANDELLE, sous la présidence de Monsieur DECHOZ, président.

Etaient présents : Mme COGET, MM RABOT, NAKACHE, Mme LEMOINE, M LEFEBVRE, Mme VIGNEUX, MM THOMIRE, AMMEUX, DUTAC, DUQUESNE, VINCENT, BRADU, LABEL, DUVAL, Mmes FAUCHARD, LAVIGNE, MM VIEILLARD, HOUSSAYE, LANET.

Absents excusés : M BEHAREL

N'étaient pas représentées les communes de : CHARLEVAL, LISORS, RADEPONT, ROSAY SUR LIEURE, LE TRONQUAY et VASCOEUIL.

Assistaient également à la séance ; M Bernard Auzoux, et Monsieur Nicolas Auzoux, transporteurs, Mesdames PINGUE et FOURNIER, secrétaires, Monsieur Jean Paul Gosselin de la presse  
Secrétaire de séance : Monsieur VIEILLARD

Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 21 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 21 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant que le syndicat STELA est composé de 27 communes appartenant soit à la Communauté de Communes de l'Andelle, soit à la Communauté de Communes de Lyons la forêt, le comité syndical émet un avis favorable à la majorité :

18 voix pour

2 voix contre

Et émet le souhait :

- 1) de rejoindre la métropole de Rouen Normandie qui constitue le bassin de vie des deux communautés de Communes, à l'horizon 2020
- 2) A défaut de rejoindre la Communauté d'Agglomération Seine Eure

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT**  
SYNDICAT DE TRANSPORT  
DES ELEVES LYONS ANDELLE  
STELA

10, Rue Henri Leray  
27380 FLEURY SUR ANDELLE

**O B JET : avis sur le schéma  
départemental de coopération  
intercommunale**

Date de Convocation :  
16/11/2015

Nombre de délégués :

En exercice : 37

Présents : 25

Votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil quinze, le 23 Novembre à 18 h 00, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis salle Lucienne Venin à Condé sur Iton, sous la Présidence de Monsieur Pierre HOSPITAL, Président.

Etaient présents : F. MALHERBE, P. HOSPITAL, A. PIERREGROSSE, A. LECLERC (Suppléant de M. BATARD), E. GALICHON, J. LEHOUX, P. RENARD, J. BOUCHÉ, B. PRIMOIS, L. ELY, CM PERSEIL, J. ESPRIT, T. ROMERO, D. LOUVARD, D. CRENICY, M. OSMOND, T. BRIEND (suppléant de C. BONNARD), N. DUFLOT, JP. GODEST, R. GAUTHIER, O. CHASSEVENT, J. AUFFRET, F. VERDIER, R. CASTEL, D. WATTEL.

D. GARDIN a donné pouvoir à JP GODEST, E. BREYTON a donné pouvoir à L. ELY, D. MAHIEUX a donné pouvoir à P. RENARD

Absents ou excusés : J. FRANCHET G. CHERON, N. COTTIN, P. GAUHTIER, Y. VANHOECKE, E. BREYTON, D. MAHIEUX, F. BOURGEOIS, P. PELERIN, F. DEBOUCLON, F. VIETTE.

Séance ouverte à 18 Heures.

Secrétaire de séance : N. DUFLOT

Le Conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant l'anticipation de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les syndicats d'eau en constituant des ensembles fonctionnels leur permettant de survivre et plus particulièrement sur le projet de fusion entre SEPASE, VERNEUIL EST et VERNEUIL OUEST, les élus du SEPASE émettent l'idée de fusionner également avec le SAEP 3R puisque le projet d'intercommunalité du secteur englobe les communes adhérentes au SAEP 3R.

Après, en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des Délibérations.  
Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 Mars 1982.

Le Président  
Pierre HOSPITAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Du SITS CLAVILLE-CAUGE-TOURNEDOS  
(Siège social : Mairie de Claville – 27180 -)**

Séance du 10 novembre 2015

Nbre de Conseillers  
en exercice : 06  
qui ont pris part à la délibération : 06

ARRIVÉE

L'an deux mille quinze et le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nielle GAUTHIER.

Présents : MM. Nielle GAUTHIER – CLAVILLE – Fabienne RIBEAUCOUP – CLAVILLE  
– Didier MARTIN – Jean Damascène UWAMUNGU – CAUGE - Séverine BONNEFOY  
Sébastien BONNEAU, – TOURNEDOS BOIS HUBERT -  
Absent excusé : /

Madame Fabienne RIBEAUCOUP a été nommée secrétaire.

Date de la convocation  
26 octobre 2015  
Date d'affichage  
16 novembre 2015

**Objet de la délibération : Avis sur le projet départemental de  
coopération intercommunale.**

Le Conseil Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 25  
octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Syndical  
est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé  
par Le Préfet ;

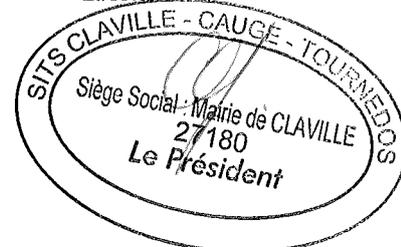
Considérant que ce projet a été reçu le 25 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit  
être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de schéma  
départemental de coopération intercommunale proposé par Le Préfet.

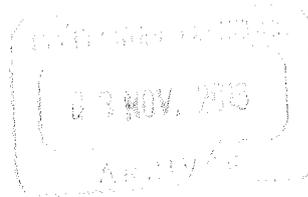
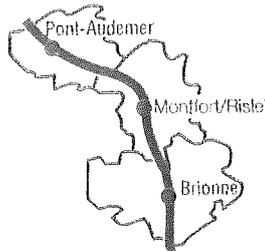
Acte rendu exécutoire après  
transmission en en Préfecture le  
16 novembre 2015

Le registre dûment signé,

La Présidente



# Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation  
9 octobre 2015  
Date d'affichage  
28 octobre 2015  
Nombre de Membres  
En exercice :  
Présents : 22  
Votants : 24

### OBJET : DELIBERATION RELATIF AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'An Deux mille quinze, le 28 octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT PHILBERT SUR RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. TROCQUE, POTTIER, BEIGLE, MAHIETTE, BEURIOT, BOISSAY, BELLONCLE, BRONGNIART, DOUBLET, TIHY, GAGNANT, PIERRE, COLLIARD, DESCHANMPS, CANTELOUP, RIFLET, SALOMON, FOUET, Mme RENARD, Mme DEFLUBE, Mme MADOTTO

Ayant donné pouvoir : M DANSET donne pouvoir à M TIHY  
LE CONTE donne pouvoir à M COUREL

Autres présents :

M. DUPUIS Thomas technicien rivière  
M. DURAND Bruno garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Monsieur le Président expose le nouveau schéma institutionnel des collectivités territoriales au conseil syndical en précisant que l'avis formulé doit être claire et sans ambiguïté sur la nouvelle carte de l'intercommunalité dans l'Eure.

Et, invite les délégués à s'exprimer sur le sujet.

**VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



Francis COUREL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**du Syndicat Mixte**  
**du Pays Risle-Charentonne**



Effectif du Comité Syndical : 40 membres  
Membres en exercice : 39  
Membres présents : 25  
Membres votants : 33 (8 pouvoirs)

**Date de convocation** : 23/10/2015

**Date d'affichage** : 23/10/2015

L'an deux mil quinze et le vendredi six novembre à 18h05

Les membres du Comité Syndical du Pays Risle-Charentonne, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes de Bernay et des Environs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaients présents :

Mesdames Valérie BRANLOT et Marie-Françoise LARROQUELLE.  
Messieurs André ANTHIERENS, Francis BEAUMESNIL, Valéry BEURIOT, Jean-Hugues BONAMY, Hubert CAPPELLE, Pierre CHAUVIN, Frédéric DELAMARE, Jean-Pierre DELAPORTE, Marc DESCAMPS, Edmond DESHAYES, Patrick HAUTECHAUD, Gilbert LARCHER, Pierre LEGROS, Jean-Pierre LEROUX, Pascal MADELAINE, Marc MORIERE, Jean-Jacques PREVOST, Jean-Claude PROVOST, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Patrick THIBAUT-BELET et Marc VAMPA.

Pouvoirs :

Monsieur Manuel CHOLEZ à Monsieur Valéry BEURIOT,  
Monsieur Pierre ESPALDET à Monsieur Gilbert LARCHER,  
Madame Martine GOETHEYN à Monsieur Jean-Pierre LEROUX,  
Madame Anne-Marie LECONTE à Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN,  
Monsieur Hervé MAUREY à Monsieur Jean-Hugues BONAMY,  
Monsieur Michel MILLARD DE MONTRION à Monsieur Pierre LEGROS,  
Monsieur Jean-Noël MONTIER à Monsieur Hubert CAPPELLE,  
Monsieur Lionel PREVOST à Monsieur Frédéric DELAMARE.

Etaients absents ou excusés :

Mesdames Françoise CANU, Nadia NADAUD et Marie-Lyne RIVIERE.  
Messieurs Jean-Claude DANIEL, Denis GUITTON et Patrick VERDAVOINE.

Assistaient à la réunion :

Mesdames Sylvie DORAY-DAVID, Hélène FRANGNE et Camille MOREL.

<p><b>OBJET :</b>  <b>AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</b></p>	<p><b>DELIBERATION N°C2015-29</b></p>
<p>Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1,</p> <p>Considérant qu'afin de préfigurer les contours de ce que pourront être les futurs regroupements d'EPCI, la loi NOTRe prescrit pour le 31 mars 2016 au plus tard, l'établissement d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.</p> <p>Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;</p> <p>Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;</p> <p>Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;</p> <p>Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;</p> <p>Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;</p> <p>Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;</p> <p>Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes. ;</p> <p>Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;</p> <p>Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;</p> <p>Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,</p> <p>Considérant les conclusions de la mission d'accompagnement en vue d'anticiper l'élaboration du futur SDCI effectuée par les bureaux d'études Calia Conseil et Stratéal,</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p><b>Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à</b></p>	
<p style="text-align: right;"><b>Pour : 24</b>  <b>Contre : 2</b>  <b>Abstention : 7</b></p>	

**DECIDENT**

- **d'émettre un avis défavorable** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet de l'Eure ;
- **de demander** à Monsieur le Préfet de l'Eure la création d'une intercommunalité réunissant les 5 Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne ;
- **de charger** Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne et de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,



Jean-Claude ROUSSELIN.



## SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CORMEILLES, LIEUVIN, THIBERVILLE

Le vingt-six novembre deux mil quinze à 9 heures 30, les délégués du Comité Syndical, se sont réunis à la salle de réunion de la commune de Lieurey située sous la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 17 novembre par Monsieur Christian ROULAND (Président du SAEP CLT).

### **Nombre de délégués :**

En exercice : 56

Présents : 37

Pouvoir : 0

Votants : 37

PRÉFECTURE DE L'EURE

01 DEC. 2015

ARRIVÉE

### **Etaient présents : Membres titulaires**

M. Lelièvre (Asnières), M. Bil (Authou), M. Duez (Bailleul la Vallée), M. Langlois (Barville), Mme Laisné (Bazoques), M. Lecoq (Boissy-Lamberville), M. Rouland Christian (Campigny), M. Fabre (La Chapelle Hareng), M. Bridenne (Drucourt), M. Champs (Duranville), Mme Viola-Majorel (Epreville en Lieuvain), M. Desjardins (Le Favril), M. Duigou (Folleville), M. Lebailly (Fontaine La Louvet), M. Grendel (Fresne Cauverville), M. Dofal (Heudreville en Lieuvain), M. Samain (Malouy), M. Enos (Morainville Jouveaux), M. Agasse (Morsan), M. Deshayes (La Noë Poulain), Mme Butel (La Poterie Mathieu), M. Lemercier (St Benoist de Scellon), M. Boucher (St Christophe sur Condé), M. Cocagne (St Jean de la Lecqueraye), Mme Lucas (St Pierre de Salerne), M. Gargan (St Pierre des Ifs), M. Peuffier (St Siméon), M. Chéron (St Victor d'Epine), M. Touzé Michel (Le Theil Nolent), M. Amour (Thiberville)

### **Etaient présents : Membres suppléants votant en l'absence du titulaire**

M. Laudrel (Brétigny), M. Brodbeck (Livet sur Authou), M. Pelletier (Noards), M. Maheut (Les Places), Mme Henry (St Etienne l'Allier), M. Rouland François (St Georges du Vièvre), M. Lenfant (St Grégoire du Vièvre)

### **Absents ou excusés :**

M. Georges et Mme Simon Jacqueline (Bournainville Faverolles), Mme Join-Lambert (Brétigny), MM. Belloncle et Pradel (Condé sur Risle), MM. Cauche et Hunost (Cormeilles), MM. Debaene et Brongniart (Freneuse sur Risle), MM. Parrey et Rojot (Giverville), Mmes Simon Isabelle et Angevin (Lieurey), M. Cottard (Livet sur Authou), MM. Petit et Avice (Neuville sur Authou), M. Launay (Noards), MM. Touzain et Cavelier (Notre Dame d'Epine), MM. De Lye et Bussy (Piencourt), M. Deschamps (Les Places), Mme Paris-Touquet et M. Aubert (Le Planquay), MM. Boivin et Goude (St Aubin de Scellon), M. Mathelier (St Etienne l'Allier), MM. Duval Jean-Michel et Duval Jacques (St Georges du Mesnil), M. Baudouin (St Georges du Vièvre), M. Dorléans (St Grégoire du Vièvre), Mme Nicolas et M. Marquand (St Mards de Fresne), MM. Diguët et Rangée (St Martin St Firmin), Mme Py et Mme Baudoin (St Philbert sur Risle), MM. Lust et Boscher (St Pierre de Cormeilles), MM. Capon et Dujarrier (St Sylvestre de Cormeilles), MM. Castelin et Descamps Mickaël (St Vincent du Boulay), M. Leroy et Mme Karkafiris (Tourville sur Pont-Audemer)

### **Pouvoir :**

M. Bridenne François a été élu secrétaire de séance.

# SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CORMEILLES, LIEUVIN, THIBERVILLE

## **OBJET : C.49.2015 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

La compétence « eau » étant reprise à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par les CDC de notre territoire,

- Considérant qu'elles pourraient être au nombre de trois,
- Considérant que les périmètres des CDC regroupées ne sont pas connus à ce jour,
- Considérant, sur avis unanime du comité syndical : la compétence « eau » justifie une gestion spécifique de par son caractère technique particulier,

Les conséquences techniques, financières et d'organisation en cas d'exercice en propre par les CDC seraient importantes. Aussi, afin de permettre à l'entité syndicale de perdurer, le comité syndical souhaite étudier les possibilités de rapprochement avec les autres syndicats voisins une fois les périmètres de CDC regroupées arrêtés.

Nous souhaitons attirer l'attention des futurs acteurs et décideurs des CDC du risque de morcellement des périmètres actuels et des implications techniques que cela induit.

Enfin, le conseil syndical rappelle combien il est essentiel d'avoir de la lisibilité et des perspectives à moyen et long terme pour la gestion et d'avantage encore pour les investissements lourds nécessaires au maintien de la performance du service.

Après en avoir délibéré,

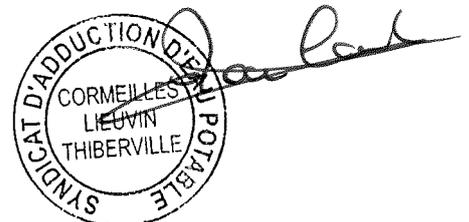
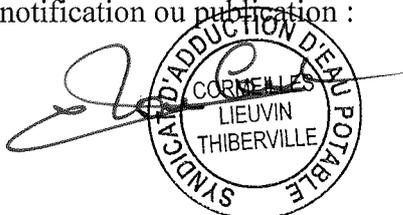
ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour extrait conforme  
Le Président

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le :
- notification ou publication :

01 DEC. 2015  
01 DEC. 2015



SIAEP EVREUX-NORD

En Mairie

12 rue de la Mairie

27110 BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE

PRÉFECTURE DE L'EURE

02 DEC. 2015

ARRIVÉE

N° 2015-05

**DELIBERATION :**

L'an deux mil quinze, le 18 novembre, le comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE du CANTON d'EVREUX-NORD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LHERMEROULT.

8 Délégués syndicaux en exercice

Convocation du 4 novembre 2015

**Présents :** Mme ROGER Julie, Mrs LHERMEROULT Patrick, LE GUELLEC Yann, DAUBE François, AUBRAY Raymond

**Absents excusés :** M. PROUD'HOM Vivien, BAUDART Guy, pouvoir à M. LHERMEROULT Patrick DELAMARE Franck

**Etait invités et présents :** CFSP/VEOLIA M. GOT, Madame CLAISSE Receveur absente excusée

Madame ROGER Julie est élue secrétaire de séance

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Le conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Les membres du conseil syndical à l'unanimité rejettent le projet tel qu'il est présenté par le préfet.

- Le SIAEP EVREUX-NORD propriétaire de 3 forages reste un syndicat majeur et une infrastructure importante pour le pays du Neubourg et la région d'Evreux Nord.
- Actuellement, Le syndicat assure la production et la distribution en eau potable à différentes collectivités tel que le GEA, la CASE, la CCEMS et ses 4 communes BERENGEVILLE-LA CAMPAGNE, FEUGUEROLLES, BROSVILLE et HOUETTEVILLE.

- Le syndicat a également signé une convention avec le GEA pour l'étude de la sécurisation et modélisation de son réseau.
- Le rapprochement avec le SERPN ne correspond pas à l'attente du Syndicat, qui souhaite conserver un lien fort avec son territoire.
  
- D'autre part, ce rapprochement ne parait pas opportun étant donné que la compétence eau doit revenir à la Communauté de Commune du Neubourg début 2020 (loi NOTRE)
- En conséquence, le conseil syndical demande que la compétence eau soit prise par anticipation par la Communauté de Commune du Neubourg dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Propose que Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Evreux-Nord (SIAEP EVREUX-NORD) rejoigne la Communauté de Commune du Neubourg (CDC) avec prise de compétence eau potable dès 2017.

Les membres du conseil syndical SIAEP-EVREUX-NORD émettent un AVIS DEFAVORABLE quant au projet tel qu'il est présenté.

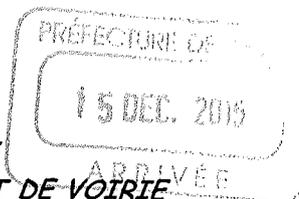
Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

PRÉFECTURE DE L'EURE  
02 DEC. 2015  
ARRIVÉE

Le Président,

Patrick LHERMEROULT





EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VOIRIE  
 DU CANTON DE PACY-SUR-EURE

**Séance du 09/12/2015**

L'an deux mil quinze, le mercredi 09 décembre à 18h, les membres délégués du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménilles, bâtiment B, 19 rue aux Honfroy, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Président.

Monsieur Yves ROCHETTE, Président, procède à l'appel des délégués, sur 38 délégués, 24 sont présents et 2 sont représentés :

Etaient présents et représentés :

Breuilpont : M. Frédéric BREMARD

M. Daniel FOUET a donné pouvoir à M. Frédéric BREMARD.

Bueil : M. Michel CITHER

Caillouet-Orgeville : M. Jean BIEUVILLE.

Chaignes : M. Jérôme CHARPENTIER.

Croisy-sur-Eure : M. Jean-Michel DEMONICAULT, M. Jean-François CARRIERE

Fains : M. Daniel BOISARD, Mme Odile GOUESNARD

Hécourt : M. Pierre DURO, M. Daniel TARDIVEL.

La Boissière : M. Albert HERBLIN

Le Cormier : M. Sylvain BIGNON,

Le Plessis-Hebert : M. Michel KAESSER

Ménilles : M. Yves ROCHETTE, M. Didier COURTAT.

Merrey : M. Daniel AUBERT

M. Ivan ETINAULT a donné pouvoir à M. Daniel AUBERT

Neuilly : M. Jean BONNAFOUS, M. Jean BECKER.

Saint Aquilin de Pacy : M. Claude BARRY, Mme Gladys HERPIN

Vaux-sur-Eure : M. Pascal POISSON.

Villegats : M. Fabrice TOUPIN.

Villiers-en-Désœuvre: Mme Anne GRANIER, Mme Geneviève LEDANOIS

Etaient absents excusés :

Boisset-les-Prévanches : M. Philippe PAULET, M. Jean-Luc CAILLIE

Bueil : M. Jean-Pierre ANGENARD

Caillouet-Orgeville : M. Gérard MARTIN.

Chaignes : M. David ZEDIN.

Hardencourt-Cocherel : M. Pierre LANCESTREMER, M. Louis-Joseph HENRY.

La Boissière : M. Gérard FRESLON

Le Cormier : M. José DEGREMONT

Le Plessis-Hebert : M. Jean-François FOUCHE

Vaux-sur-Eure : Mme Christine KLOBUT.

Villegats : M. Pascal ERNST.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres qui ont pris

part à la délibération : 24 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 10/11/2015

**Objet : Conseil Départemental de l'Eure  
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L52 10-I-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;



LE CONSEIL SYNDICAL,

Après en avoir ouï et délibéré, avec 17 voix pour,

4 abstentions de M. Jean BIEUVILLE : Caillouet-Orgeville, M. Daniel AUBERT et M. Ivan ETINAULT : Merrey, Mme Anne GRANIER : Villiers-en-Désœuvre.

et 5 voix contre de M. Michel CITHER : Bueil, M. Jean-François CARRIERE : Croisy-sur-Eure, Mme Odile GOUESNARD : Fains, M. Jean BONNAFOUS et M. Jean BECKER : Neuilly.

- Émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Yves ROCHETTE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le : /12/2015  
Publication et notification le : 09/12/2015  
Le Président,  
Yves ROCHETTE.



# SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE LÉRY-POSES

Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton de Val de Reuil

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2015 N° 2015/CS/11-03

Le Comité du Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2015, puis le 16 novembre 2015 faute de quorum, s'est réuni le vendredi 27 novembre 2015 à 12h30, Salle de réunion du Club House du Golf de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses, sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY

DATE DE SEANCE Le vendredi 27 novembre 2015	
DATES DE CONVOCATION Le 1 <sup>er</sup> octobre 2015 Le 16 novembre 2015	
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	
Titulaires	19
Suppléants	19
Délégués	4
Présents	06

### Etaient présents :

#### Représentants de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure :

- M. BRUN
- M. MADROUX (suppléant)

#### Représentant Délégué :

- M. De FEUARDENT

#### Représentants du Conseil Départemental de l'Eure :

- Mme LEGER
- Mme OUADAH

#### Représentant Délégué :

- M. LEROY

### Absents excusés :

- M. CHEKHEMANI
- M. LECOMTE
- M. RASSAERT
- M. JUBERT
- M. BELLANGER
- Mme COTTEREAU
- M. HAUGUEL
- M. CALAIS
- Mme CARON
- M. PIEDNOEL
- Mme AUVRAY
- Mme MANSOURET
- Mme DELALANDE
- Mme MASSET
- M. MARCHE

### Assistait :

- Mme PETIT, Directrice du Syndicat Mixte

A 12H35, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal. Il nomme Madame Hafidah OUADAH, secrétaire de séance.

Monsieur le Président constatant que le nombre des Membres présents effectivement s'élève à 6 et que cette réunion en deuxième convocation n'oblige pas au quorum, déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200002962-20151127-2015-CS-11-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2015

Publication : 08/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE LÉRY POSES

Convocations en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015  
Et du 16 novembre 2015

PRÉFECTURE DE L'ÉURE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

10 DEC. 2015

PRESIDENCE : Monsieur Bernard LEROY

ARRIVÉE

DELIBERATION N° 2015/CS/11-03

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses

Vu : l'arrêté préfectoral du 26/04/06

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts en date du 16 novembre 2010

Vu : les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité du Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L52-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du Comité Syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

après en avoir délibéré

décide

- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les Membres présents signé au registre après lecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

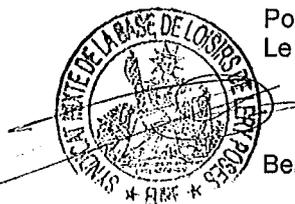
027-200002962-20151127-2015-CS-11-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2015

Publication : 08/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour extrait conforme  
Le Président

Bernard LEROY

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
**DE LA REGION DE BEUZEVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



Réunion de l'Assemblée Générale, le vendredi 11 décembre 2015 à 14 heures 30

Se sont réunis en Assemblée Générale, au siège du Syndicat, 133 rue Albert Sorel à Beuzeville, sous la Présidence de Monsieur Franck LAVIGNE, Président, les délégués des Communes faisant partie du Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Beuzeville.

**Etaient présents :**

Mr Gérard DUBOS, Mr Francis GOULLEY, Mr Christian HOMO, Mr Rémy ARNAUD, Mr Philippe BELLONCLE, Mr Joël CHAPELAIN, Mr Franck LAVIGNE, Mme Françoise HOCQUARD, Mme Arlette LEROUX, Mr Alain FONTAINE, Mr Jacques DUVAL, Mr David DUVAL, Mr Etienne ROUSSEL, Monsieur Jérôme JACQUES, Mr Francis DELABRIERE, Mme Mireille NIEL, Mr Dominique MEULEMAN, Mr Maurice DOZEVILLE, Mr ROUSSEL Dominique, Mr Denis CAFFIN, Mme Marie Odile KOLACZ, Mr François BEGIN, Mr Jean Marc LEPREVOST, Mr Olivier DUHUAMEL, Mr Nicolas JUGelet, Mr Michel LEROUGE, Mr Claude HUBERT, Mr Bruno BLAS, Mr Daniel MORDANT, Mr Jean Jacques PIGNE, Mr Jean Charles HAROU, Mr Jacques LEFORT

**Suppléants présents :**

Mme Valérie LE GUEN en remplacement de Mr Serge GIRARD excusé, Mme Christine HENRY en remplacement de Mr Jean-Claude HOUSSARD excusé, Mr Dominique ROUSSEL en remplacement de Mr Louis DUTEIL excusé, Mr Jean Pierre ELOU en remplacement de Mr Thierry LEMAITRE excusé, Mr Anthony FROUDIERE en remplacement de Mr François LUTZ excusé, Mme Geneviève PEROD en remplacement de Mme Mathilde DUVAL excusée, Mme Martine HOUSSAY en remplacement de Mr Emmanuel HACHARD excusé

**Excusés :**

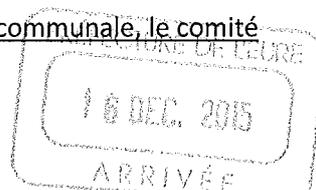
Mr Claude MARTIN, Mme Marie France DUNY

**Absents :**

Mme Martine GRARD, Mme Marie France CHARON, Mr Fabrice DEKEYSER, Mr Michel PRENTOUT, Mr Thierry DELABRIERE, Mme Jocelyne GIRARD, Mme Armelle GUESDON CHAP, Mme Arlette CAENS, Mr Christian STERNAT, Mme Odile VASSEUR, Mr Claude CHERET

**OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Après lecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le comité syndical apporte les observations suivantes :



La compétence « eau » étant reprise à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par les CDC de notre territoire,

- considérant que les périmètres des CDC regroupées ne sont pas connus à ce jour,
- considérant, sur avis unanime du comité syndical : la compétence « eau » justifie une gestion spécifique de par son caractère technique particulier,

Les conséquences techniques, financières et d'organisation en cas d'exercice en propre par les CDC seraient importantes. Aussi, afin de permettre à l'entité syndicale de perdurer, le comité syndical souhaite étudier les possibilités de rapprochement avec les autres syndicats voisins une fois les périmètres de CDC regroupées arrêtés.

Le Comité Syndical souhaite attirer l'attention des futurs acteurs et décideurs des CDC du risque de morcellement des périmètres actuels et des implications techniques que cela induit.

Enfin, le conseil syndical rappelle combien il est essentiel d'avoir de la lisibilité et des perspectives à moyen et long terme pour la gestion et d'avantage encore pour les investissements lourds nécessaires au maintien de la performance du service.

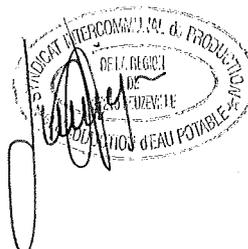
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical émet, **à l'unanimité**, un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal présenté.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président, F. LAVIGNE

**Nombre de membres en exercice : 52**

Nombre de membres présents	: 39
Nombre de suffrages exprimés	: 39
Avis défavorable au schéma	: 39
Avis favorable au schéma	: 00
Date de convocation	: 03/12/2015



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'EURE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
d'ADDUCTION d'EAU DE LA  
VALLÉE d'EURE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
14	12	14

Date de la convocation

02 Décembre 2015

Date d'affichage

02 Décembre 2015

Objet de la délibération

**Projet de Schéma  
Départemental de coopération  
Intercommunal**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ  
D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU DE LA VALLÉE d'EURE**

Séance du 11 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le onze Décembre à 18 heures le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la mairie de LA COUTURE BOUSSEY, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GATINE Jean-Pierre Président.

PREFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE

Étaient présents :

Commune de CROTH :

Mme COULONG Rosine

Mme VIBOUD Danielle

Commune d'EZY SUR EURE :

Mr HERMET Denis

Mr BARONNET Jacky

Commune d'IVRY-LA-BATAILLE :

Mr DELAUNET-LALES Roger

Commune de GARENNES SUR EURE : Mr BRODIER Laurent

Mr GATINE Jean Pierre

Commune de LA COUTURE BOUSSEY : Mr LAMI Michel

Mr WILMART Marceau

Commune de L'HABIT :

Mr GRUSZKIEWICZ Jean-Pierre

Commune de MOUETTES :

Mr ALLANO Jean-Claude

Mr HUDE Baptiste

Pouvoirs :

Mr PICHOS Jean Pierre à Mr GATINE Jean-Pierre

Mr. HUSSET Michel à Mr.GRUSZKIEWICZ Jean-Pierre

Absent excusé : Mr LUCIANI Jean-Marie,

Mr ALLANO Jean Claude a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Président expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de l'Eure a été présenté le 15 octobre 2015 aux membres de la commission.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice.

Le SDCI doit prévoir une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de SDCI du département de l'Eure notifié à la commune le 22 octobre 2015

Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée d'Eure est concerné par le Projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal sur la fusion des syndicats d'eau de la Paquetterie, du plateau de Saint André de l'Eure et du S I A E V E.

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Syndical, à l'unanimité EMET un avis FAVORABLE au Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme,

A LA COUTURE BOUSSEY,  
Le 14 Décembre 2015

Le Président

  
  
Jean-Pierre GATINE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Le

Et publication ou notification du

Le Président

Jean-Pierre GATINE

**Délais et voies de recours**

En application de l'article R241-1 du code de justice administrative, la contestation de cette décision peut s'exercer par un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois suivant la date de notification de la présente décision.

Syndicat d'Aménagement du Roumois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Avis du Pays du Roumois sur le projet de SDCI soumis à consultation par M. le Préfet

Le Comité Syndical s'est réuni le Lundi 14 décembre 2015 sur la convocation de Monsieur Bruno QUESTEL, Président du SYDAR.

Etaients présents : Bruno QUESTEL, Gaby LEFEBVRE, Robert MAQUAIRE, Dominique ROUAS, Philippe VANHEULE, Jean AUBOURG, Gilbert DOUBET, Abed KARNOUB, Dominique MEDAERTS, Cyril MENARD, Bertrand PECOT, Erick POISSON, Laurent VALLEE.

Etaients excusés : Fernand LENOIR, Jean-Marie THIEBAULT, Didier LEMOINE (pouvoir à M. MEDAERTS), Xavier MORVAN (pouvoir à M. KARNOUB), Hélène PIEROZAK

Etaients également excusés (sans pouvoir délibératif) : Emmanuel LE ROY (Sous-préfet de Bernay), Martine SAINT LAURENT (VP Département de l'Eure), Jean-Paul LEGENDRE (VP Département de l'Eure), Marie TAMARELLE-VERHAEGUE (VP Département de l'Eure), Chrisys DORANGE (Trésorière), Stéphane RECHER (DGS CCBI), Didier FOUET (DGS CCAC), Benoit GATINET (VP Département de l'Eure)

Etaients également présents (sans pouvoir délibératif): Jean-Luc Carpentier (VP C3D), Paul FERLIN (VP C3D), William MIGNOT (VP C3D); Pierre-Olivier CARRA (DGS CCRN), Cyrille MANSOUR, Clothilde MORISSET, Caroline LEHOUX, Akima FATAH

Délibération du Comité Syndical,

Objet : Avis du SYDAR sur le projet de SDCI soumis à consultation par M. le Préfet

Nombre de Votants : 15 (13 présents – 2 délégués ayant pouvoir)

PRÉFECTURE DE L'EURE  
18 DEC. 2015  
ARRIVÉE

Monsieur le Président informe que, par courrier en date du 16 octobre dernier, M. le Préfet de l'Eure sollicite l'avis du Syndicat dans le cadre de la consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure (SDCI) conformément aux dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe". Ce projet de schéma a été élaboré après avoir réuni à plusieurs reprises les membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Monsieur le Président rappelle les orientations qui prévalent à l'établissement des SDCI inscrites à l'article L.5210-1-1 du CGCT.

~

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,*

*Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet le 15 octobre, reçu par courrier le 22 Octobre 2015,*

*Considérant qu'en application de l'article L 5210 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,*

*Considérant que l'avis du Comité syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent la réception en date du 22 Octobre 2015,*

*Considérant que la proposition d'EPCI n°1 prévoit le regroupement des Communautés de Communes d'Amfreville-la-campagne, Bourgtheroulde, Roumois Nord et Quillebeuf,*

*Considérant que cette proposition de nouvel EPCI se trouve à cheval sur deux périmètres de Pays et de SCoT ce qui questionne l'une des orientations de l'article L.5210-1-1 du CGCT,*

*Considérant que la proposition préserve cependant pour l'essentiel l'intégrité du Pays du Roumois, de son identité et l'historique d'une coopération de plus de 40 ans,*

Considérant que la proposition d'EPCI n°1 maintient en outre l'application du SCoT du Pays approuvé en mars 2014; que celui-ci continuerait à s'appliquer dans les mêmes conditions sur le périmètre actuel jusqu'à sa prochaine révision avant de s'étendre le cas échéant pour s'adapter au nouveau périmètre intercommunal,

Considérant que ladite proposition se traduirait par l'absorption de plein droit du Syndicat mixte au sein de la nouvelle intercommunalité ainsi créée, répondant bien en cela aux orientations de l'article L.5210-1-1 en matière de réduction du nombre de syndicats et de rationalisation des périmètres de groupement et des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable,

Considérant que la proposition d'intercommunalité permet de constituer aux portes de la Métropole Rouennaise une intercommunalité forte et attractive à l'échelle du Département de l'Eure et de la Région Normandie, susceptible d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent tout en garantissant la proximité aux administrés,

Considérant l'analyse financière et fiscale transmise par la Direction Générale des Finances Publiques de l'Eure qui présente les effets des lissages de taux en matière de fiscalité et fait état "d'un excédent cumulé important signe d'une gestion saine", "d'un endettement par habitant nettement inférieur à la moyenne de la strate" et "d'une structure de recettes assez favorable",

Après avoir entendu les avis des membres du Conseil de développement durable,

PRÉFECTURE DE L'EURE  
18 DEC. 2015  
ARRIVÉE

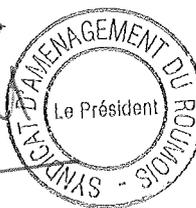
Après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- ✓ émet un avis FAVORABLE au projet de SDCI pris dans son ensemble.
- ✓ Souhaite que l'avis de la communauté de communes de Quillebeuf soit pris en compte
- ✓ Regrette la précipitation dans le calendrier et la méthode, qui, s'ils avaient été présentés différemment eurent sans doute permis de recueillir un assentiment collectif.

La délibération est prise à la majorité : 7 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du SYDAR,  
Bruno QUESTEL

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRANSPORT SCOLAIRE  
LES BAUX SAINTE CROIX - LE PLESSIS GROHAN - LES VENTES**

**DELIBERATION**

**Réunion du 10 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix décembre à 18 heures 30, le comité syndical légalement convoqué le 16 février 2014 s'est réuni à la Mairie des BAUX - SAINTE - CROIX, sous la présidence de Monsieur Olivier LEROUX.

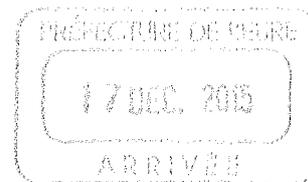
Date d'affichage : 30 novembre 2015

Etaient présents : Messieurs LEROUX Olivier, WALASZEK Jean-Pierre, BREUILLARD Alain

Absente : Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise

Excusées : Mesdames GALLET Christelle donne pouvoir à WALASZEK Jean-Pierre

LEDANSEUR Martine qui a donné pouvoir à Olivier LEROUX



Membres en exercice : 6

Présents : .....3

Votants : .....5

**1) OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Le projet de schéma proposé par le Préfet de l'Eure tient compte du relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 5000 à 15000 habitants, imposé par la loi NOTRe.

Le précédent schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure, adopté sur le fondement de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (RCT) mettait déjà en œuvre certains regroupements intercommunaux.

Aussi, ce nouveau SDCI doit être arrêté par le Préfet avant le 16 mars 2016 et publié avant le 31 décembre 2016, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce projet s'inscrit dans les orientations et objectifs fixés à l'article L. 5210-1-1 CGCT, notamment la couverture intégrale du département de l'Eure par des EPCI à fiscalité propre, et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Les évolutions de périmètre proposés par le SDCI du préfet concernent également les EPCI remplissant les conditions actuelles de la loi Notre, à l'instar du projet de fusion du GEA /CCPN pour lequel le projet de territoire aura un rôle à tenir dans l'organisation du futur espace départemental.

Le SDCI ainsi proposé est une évolution de la carte intercommunale basée sur un état des lieux de l'intercommunalité dans le département.

Cette évolution est fondée sur une évaluation de la cohérence des périmètres des EPCI existants, ainsi que sur un état des lieux des compétences exercées par les groupements et de leurs ressources fiscales.

L'objectif du SDCI est par conséquent la définition de territoires pertinents au regard de bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE, et des SCOT notamment. Une cohérence spatiale économique est ainsi recherchée sur la base de critères qualitatifs et objectifs.

Enfin, le SDCI a vocation à contribuer à la perspective de développement et de solidarité territoriale engageant l'identité et l'avenir des territoires.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le XX octobre 2015 ;  
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal/communautaire est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 26 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après avoir en délibéré,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Fait et délibéré aux jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Olivier LEROUX

Acte certifié exécutoire  
Reçu en préfecture le :  
Publié ou notifié le :  
Le président,



*Regu PAR*  
**SICOSSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 10 décembre à 18h00, les membres du conseil syndical, se sont réunis au Sicosse au gymnase POLITZER à EVREUX, sous la présidence de Monsieur WALLART Roger.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur MELIAND Gérard, Monsieur HAUZAY, Madame JEANNE, Monsieur LE BOULCH Dominique, Monsieur HUREL, Madame NAVARRO SORIANO Monique, Madame DUHAMEL Agnès, Madame CHECA, Monsieur GUIGNARD, Monsieur NAY, Monsieur DIESNIS, Monsieur LACOUR, Madame DUHAIL, Monsieur MARCINIAK, Monsieur FRERET, Madame SALINGUE, Monsieur DUPAS, Monsieur FONTAINE, Madame MARIE Vanessa, Monsieur PORTIER, Monsieur GANTIER, Monsieur CRETOT, Madame BOULAT, Monsieur PETIT, Monsieur LANGLAIS, Madame SAKOU, Madame PECQUEUX, Monsieur LENFANT, Monsieur LECLERC, Monsieur BORDERIE, Monsieur GRONOWSKI, Madame PICARD, Monsieur DUPONT, Madame LEFEBVRE, Monsieur MIELOT, Monsieur FEUVRAIS, Monsieur BRICOURT Lionel, Madame CENIER Béatrice, Monsieur BLOT Jacky, Monsieur LEPINTEUR, Monsieur MANE, Madame BANDELIER

**ABSENTS EXCUSES:**

Monsieur DUCAS, Madame DESORMEAUX, Monsieur GOSSELIN, Madame DURANTON, Madame MABIRE, Monsieur THEAU, Monsieur DAIX, Madame LESEIGNEUR, Monsieur DERRAR, Madame LEON, Monsieur GAVARD-GONDALLUD, Monsieur JARRY

**ABSENTS :**

Monsieur COMONT, Monsieur DEPIERRE, Monsieur NOEL, Madame CHALAYE, Monsieur ALLORGE, Monsieur THOMAS, Monsieur RIOULT, Monsieur RIGAL-ROY, Monsieur BASSARD, Madame QUERE, Madame EGOUY, Monsieur DIAZ, Madame DUVRAC, Madame ALBERT, Monsieur BAILHACHE, Monsieur LESELLIER, Monsieur NUTTENS, Monsieur DENIEL, Madame POLET, Madame LETHIAIS, Monsieur SIMON, Monsieur LEMONNIER

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur JASMIN Martial, Chef de service, et Mesdames CROCHET et GRANJA, secrétaires.

# SICOSSE

## DELIBERATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

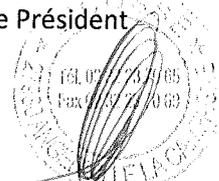
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE ( 30 favorables 6 défavorables 7 sans avis) sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.

Pour extrait conforme  
Le registre dûment signé  
Le Président



Roger WALLART



Correspondance à adresser à Monsieur le Président  
Mairie de FOURGES - 27630  
☎ 02.32.52.12.11 ou 06.23.26.80.34 (secrétariat)

N° 10/15

Schéma départemental  
de coopération  
intercommunale

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, convoqué le vingt-quatre novembre deux mil quinze, s'est réuni à la mairie de GASNY, sous la présidence de M. Claude THIBAUT, Président

Etaient présents :

BERTHENONVILLE : Mme DELALANDE, M. GOCMEN  
BOIS JEROME SAINT OUEN : M. DROUET  
BUS SAINT REMY : M. BARBEY, M. DELALLEAU  
CAHAIGNES : Mme LEJEUNE, Mme KOMORNICZAK  
DAMPMESNIL : M. DESLANDRE  
ECOS : M. RICHARD, M. DESPREZ  
FONTENAY EN VEXIN : Mme PINCHON, Mme PETIT  
FOURGES : M. DELALIN  
FOURS EN VEXIN : M. DUFOUR  
GASNY : M. THIBAUT, M. DESJARDINS  
GIVERNY : M. FALC'HON, M. HERGOUALC'H  
GUITRY : Mme DESILE  
HEUBECOURT HARICOURT : M. TESSIER, Mme VANPOUILLE  
LA CHAPELLE REANVILLE : M. CREVEL  
LA HEUNIERE : Mme BUISSON  
MEZIERES EN VEXIN : M. CARBONNEL, M. CHAVEGRAND  
PANILLEUSE : Mme BARTHOULOT, Mme RIHOUAY  
SAINT VINCENT DES BOIS : M. TAURIN, M. LECLERC  
SAINTE GENEVIEVE LES GASNY : M. BRISONNET  
TILLY : Mme POUCHUCQ  
TOURNY : Mme KERVADEC, Mme BERNARD-PINCHON

Absents excusés : MM. LECORNU et GRENIER de Vernon

Pouvoir :

M. BEAUNE, Dampmesnil, à M. DESLANDRE

Nombre de membres  
Composant le comité 62  
En exercice..... 62  
Présents..... 32

La séance ayant été déclarée ouverte, Mme RIHOUAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Le Préfet de l'Eure a transmis au Syndicat en date du 16 octobre 2015 le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Il contient les propositions relatives à la future carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à des dissolutions de syndicats intercommunaux.

Dans le cadre de cette procédure, il sollicite l'avis du comité syndical conformément aux dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe ». Il est accordé un délai de deux mois à compter de la réception du projet pour en délibérer.

Il est important de préciser que la délibération doit clairement exprimer un avis favorable ou défavorable. Toute remarque jugée utile peut être formulée cependant, les avis « sous réserves » seront considérés comme défavorables. A contrario, à défaut de délibération, l'avis sera considéré comme favorable.

Les objectifs de ce projet de schéma sont de se conformer au seuil démographique issu de la loi NOTRe (15 000 habitants), de favoriser la rationalisation de l'organisation territoriale en se référant aux bassins de vie, en réduisant le nombre de syndicats intercommunaux et en tenant compte des créations de communes nouvelles.

La proposition du Préfet s'inscrit dans un environnement institutionnel lui-même en très forte mutation (création de la grande Normandie, constitution de métropoles Rouen, Mantes).

L'enjeu est de taille. Ces mouvements s'opèrent en effet dans un contexte de crise des finances publiques. La raréfaction des financements oblige à reconsidérer nos institutions locales. Il ne fait pas de doute que la nécessaire optimisation de nos dépenses publiques, attendue par nos concitoyens, donnera un avantage aux territoires qui auront su repenser et adapter leur organisation.

Le législateur a encadré l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale dans un calendrier très restreint puisque les nouveaux EPCI doivent, le cas échéant, être constitués pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En ce qui concerne la CAPE, le projet de SDCI propose une fusion avec les communautés de communes des Andelys et ses environs et d'Epte-Vexin-Seine, laquelle ne remplit pas l'obligation de seuil démographique fixé à 15 000 habitants. Le nouvel ensemble compterait 84 774 habitants.

LE COMITE SYNDICAL,

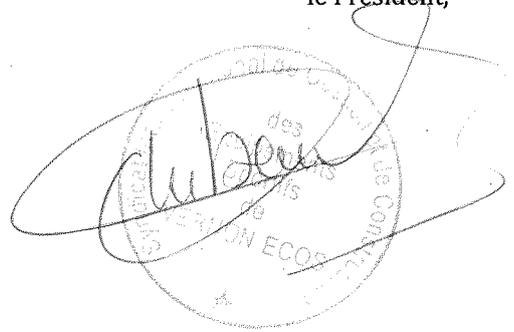
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (contre de M. CHAVEGRAND)

- EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

.....  
Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
le Président,

PREFECTURE DE L'EAU  
17 DEC. 2016  
ARRIVÉE



PRÉFECTURE DE L'EURE

21 DEC. 2015

ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT

## Du Registre des délibérations du CONSEIL SYNDICAL du S.E.A. Paquetterie

Séance du 17/12/2015

**DATE DE LA CONVOCATION**  
08/12/2015

**DATE D'AFFICHAGE**  
08/12/2015

**NOMBRE DE MEMBRES  
AFFERENTS AU CONSEIL  
SYNDICAL:**20 SEAP

**EN EXERCICE:**15

**VOTANTS:**15

**REF:**2015-55

**VOTE:**A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an 2015 et le 17 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du syndicat sous la présidence de M. BAELEN Roger, Président.**

Présents : M. BAELEN Roger, Président, Mmes AULARD Eveline, CATINAT Martine, RICHER Chantal, MM : BOUTIN Jacques, BUISSON Rémi, COME Sébastien, DAMAZ René, FRADIN Christian, GAUTIER Francis, GORGE Michel, GUIRLIN Jean-Louis, LANGOUET Jean-Paul, SOURISSEAU Gérard, SUARD Jean-Marc

Suppléant(s) : Mme AULARD Eveline (de M. HIDOUVILLE Jean - Michel), Mme CATINAT Martine (de M. MAILLIER Alain), Mme RICHER Chantal (de M. COLLEU Daniel), M. SOURISSEAU Gérard (de M. MULLER Rodolphe)

Absent(s) : MM : BADETS Thierry, COLLEU Daniel, PESSEY Gilles, VAN DER HEYDEN Philippe

Excusé(s) : MM : HIDOUVILLE Jean - Michel, MAILLIER Alain, MANZE Baudouin, MULLER Rodolphe, VERDIER Jean-François

Invité(s) : M. MALASSIS Georges

Secrétaire de séance: M. DAMAZ René (service eau), M. SUARD Jean-Marc (service assainissement)

### **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

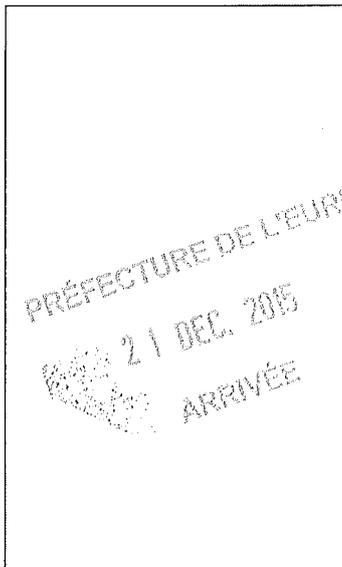
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du comité syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présentée par Monsieur le Préfet propose une fusion ENTRE le S.A.E.P de production et de distribution du plateau de Saint André de l'Eure, le S.I.A.E de la Vallée d'Eure et le S.E.A. Paquetterie pour l'eau, pour la rationalisation des périmètres des syndicats en prévision de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présentée par Monsieur le Préfet propose une fusion ENTRE le Syndicat d'Assainissement Collectif de Saint Germain-Mesnil et le S.E.A.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
d'Evreux  
le :  
  
et publication ou notification  
du :

Paquetterie pour l'assainissement collectif, conformément au projet de schéma de l'assainissement collectif du département ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**EMET un avis favorable** sur le projet départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet pour ce qui concerne la fusion ENTRE le S.A.E.P de production et de distribution du plateau de Saint André de l'Eure, le S.I.A.E de la Vallée d'Eure et le S.E.A. Paquetterie pour l'eau,

**N'EMET aucun avis** sur le projet de fusion ENTRE le Syndicat d'Assainissement Collectif de Saint Germain-Mesnil et le S.E.A. Paquetterie pour la compétence assainissement collectif. La compétence assainissement collectif étant une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la compétence assainissement du SYAC St Germain-Mesnil sera transférée de droit vers la ou les communauté(s) d'agglomération dont dépendront les communes de Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, à Nonancourt,

Le Président,  
M. Roger BAELEN

A handwritten signature in black ink, followed by a circular stamp. The stamp contains the text: "SYNDICAT LEAR ET ASSAINISSEMENT DE LA PAQUETTERIE" around the perimeter, "S.E.A. Paquetterie" in the center, and "Tél. 02 32 58 29 00" below it. A small star is at the bottom of the stamp.

DEPARTEMENT DE L'EURE

★★★★★

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VEXIN

NORMAND

★★★★★

Date de convocation

11 décembre 2015

Date d'affichage

11 décembre 2015

Séance du jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures

L'an deux mil quinze le 17 décembre à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Jacques Brel à Etrépagny, en séance ouverte, sous la Présidence de Monsieur Thierry PLOUVIER, Président du Syndicat du Pays du Vexin Normand.

Etaient Présents :

M. François BALDARI, M. Guy BURETTE, M. Jean du MESNIL-ADELEE, M. Gilles DELON, M. Roland DUBOS, M. Philippe DUTHOIT, M. Yves ESTEVE, M. Didier FLECHE, M. Philippe GERICS, Mme Annie LEFEVRE, M. Fabrice LE NAOUR, M. Gilles LEBRETON, M. Patrick LEMULLIER, Mme Marie-Thérèse MATECKI, Mme Evelyne NOEL, M. Thierry PLOUVIER, Mme Nathalie THEBAULT, Mme Nicole TOURNIER

Absents excusés :

M. Patrice ADAM, M. Lionel BEZIRARD, M. James BLOUIN (remplacé par M. Gilles DELON), M. Franck CAPRON (remplacé par Mme Annie LEFEVRE), M. Frédéric DUCHE, Mme Marie-Laure FETZ, Mme Perrine FORZY (remplacée par Mme Nicole TOURNIER), Mme Claire HAMOT, M. Laurent LONGET, M. Daniel MOUSSET, M. Alexandre RASSAERT (remplacée par Mme Marie-Thérèse MATECKI)

Absents non excusés :

M. Jacques ARMANGE, M. Gilles AULOY, M. Alain BEAL, M. Thierry DUBIEZ, M. Michel JOUYET, M. Pascal MOREAU

Pouvoirs :

M. Patrice ADAM à M. Jean du MESNIL-ADELEE  
M. Lionel BEZIRARD à M. Philippe GERICS

PRÉFECTURE DE L'EURE

21 DEC. 2015

M. Guy BURETTE a été élu Secrétaire de séance.

ARRIVÉE

Délibération du Comité Syndical  
n°2015/021

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

**Monsieur Thierry PLOUVIER, Président du PETR du Pays du Vexin Normand** rappelle que le 2 novembre 2015, le PETR du Pays du Vexin Normand a reçu un courrier du Préfet, l'invitant à émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté.

**Monsieur le Président** propose d'émettre un avis en accord avec ce qui a été proposé au Bureau Syndical du 4 décembre dernier à savoir que l'avis du Comité Syndical et donc des Conseillers Syndicaux doit suivre celui des EPCI dont ils sont issus :

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
CDC Gisors-Epte-Lévrière	CDC d'Etrépagny
CDC de Lyons-la-Forêt	CDC de l'Andelle
CCAE	
CDC Epte-Vexin-Seine	

Après discussions, les membres du Comité Syndical approuvent cette méthode.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 2 novembre 2015

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Comité Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet

Considérant que ce projet a été reçu le 2 novembre 2015 et que l'avis du Comité doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception

Considérant que le nombre de délégués présents à la réunion du Comité Syndical, représentant des EPCI ayant voté contre, étant majoritaire (11 contre et 9 pour) :

<b>Pour</b>		<b>Contre</b>	
CDC Gisors-Epte-Lévrière	4	CDC d'Etrépagny	5
CDC de Lyons-la-Forêt	2	CDC de l'Andelle	6
CCAE	2		
CDC Epte-Vexin-Seine	1		
<b>TOTAL :</b>	<b>9</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>11</b>

PRÉFECTURE DE L'EURE

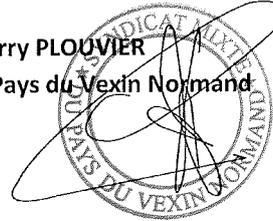
21 DEC. 2015

ARRIVÉE

Par conséquent, après en avoir délibéré, **le Comité Syndical** :  
- **EMET un avis DEFAVORABLE** sur le projet de schéma  
départemental de coopération intercommunale proposé par le  
préfet

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Thierry PLOUVIER**  
Président du Pays du Vexin Normand



PRÉFECTURE DE L'EURE

le 21 DEC. 2015

ARRIVÉE



## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du SAEP DE LA CHARENTONNE

Place de la mairie  
27300 St AUBIN le VERTUEUX  
tel : 02 32 43 15 37  
saep.charentonne@orange.fr

L'an deux mil quinze, le dix décembre à dix huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué par le Président, s'est réuni à la mairie de St Aubin le Vertueux, sous la présidence de Joël BOURDIN.

Présents : M. VIALA Alain, Mme LEFIEUX Martine, M. VANNEHARD Philippe, Mme FRESNEAU Geneviève, M. BEUCHER Dominique, M. DHORNE Patrice, M. DAVID Jean-Luc, M. QUETTIER Jacques, Mme MAQUIGNAZ Martine, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. LEVILLAIN Jean-Pierre, M. SURMULET Claude, M. DEGLOS Claude, Mme DORGERE-FAUCHE Catherine, M. LAVEINE Jérémie, M. SAMSON Eric, M. LARIVIERE Arnaud, M. CARON Alain, M. GRAVELLE Nicolas, M. LIDOR Michel, M. CHALONY Gilbert, M. VANDERMEERSCH Frédéric, Mme ROUSSEAU Nicole, M. LA BIGNE Eric, M. BORDIER Alain, Mme DUMONT Françoise, M. LEMIERE Michel, M. MEZIERE Georges, M. PASQUE Marcel, M. BOURDIN Joël, M. CARRIERE Bernard, M. MICHOUX Jean-Pierre, M. PREVOST Loïc.

Ont donné procuration : M. CAPPELLE Hubert, M. BOISSIERE Bernard, Mme PETIT Danièle.

Absents (excusés) : M. VAMPA Marc, Mme VILQUIN Claudine, M. BETOURNE Dominique, M. DIDTSCH Pascal, Mme RIVIERE Marie-Lyne, M. RENARD Didier, M. de BROGLIE Charles-Edouard, M. DORGERE François, M. COUZIN François – Xavier, M. PASCAL Jérôme, M. FOUQUET Jean-Michel, M. MERIMEE Bruno, M. BEAUMESNIL Michel, Mme VAVON Corinne, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. MONTIER Jean-Noël.

Etaient présents : M. LE NUZ Claude, M. DUFOUR Thierry et M. CAREL Denis de VEOLIA Eau, M. Laurent VASSE SAUR, M. CRETAINE Alain, Receveur Syndical.

Membres en exercice 50, présents 33, formant la majorité en exercice M. Georges MEZIERE est nommé secrétaire de séance.

### 1517. PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il paraît pertinent de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents;

Le Président invite les membres du Conseil Syndical à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer éventuellement au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré par 30 voix Pour et 3 abstentions :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.
- **NOTE** qu'en annexe s'il est souhaité que le SAEP de la Charentonne se rapproche des villes de Bernay et Menneval, il est tout autant important de préparer l'échéance de 2020 avec les autres syndicats inclus dans la future communauté.

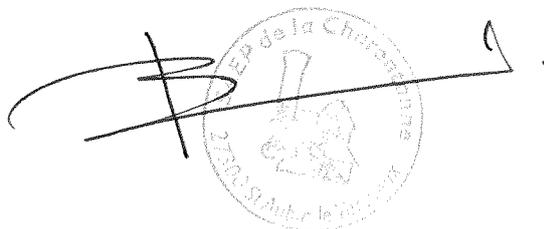
---

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents, pour copie conforme  
le Président Joël BOURDIN

Délibération certifiée exécutoire

Par dépôt en préfecture le .....

Et publication le .....



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DE L'ANDELLE ET SES PLATEAUX  
27380 BOURG-BEAUDOIN**

**DÉLIBÉRATION 2015– 30.  
AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE.**

Le lundi quatorze décembre deux mille quinze, à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, régulièrement convoqué le premier décembre deux mille quinze, se sont réunis à Bourg-Beaudouin, sous la présidence de monsieur Michel GREVEREND Président.

**ETAIENT PRESENTS**

Bourg-Beaudouin	M. GREVEREND M. POIXBLANC
Charleval	M. LEQUILIERIER
Douville-sur-Andelle	M. GOSSELIN
Fleury-sur-Andelle	M. CROIZE
Fresne-le-Plan	M. MAILLARD
Les Hogues	M. ALEXANDRE
Letteguives	M. AUBER
Lyons-la-Forêt	M. DUBOS M. BLANCHARD
Menesqueville	M. BOURGOIN M. PICARD
Mesnil Raoul	M. LEGAY
Perriers-sur-Andelle	M. ANTONINI
Perruel	M. ADAM
Pont Saint Pierre	M. AMELOT
Radepont	M. REZZONICO
Renneville	M. VIEILLARDM. LE PROVOST
Rosay-sur-Lieure	M. GAMBU M. MACHURET
Vandrimare	M. WALLECANM. PETIT
Vascoeuil	M. BEVIERE
<u>Procurations :</u>	MME LENUD donne pouvoir à M. CROIZE MME BACHELET donne pouvoir à M. ALEXANDRE M. MARQUEFAVE donne pouvoir à M. MAILLARD M. SMAGGHE donne pouvoir à M. ANTONINI M. LEFEBVRE donne pouvoir à M. REZZONICO
<u>Assistent :</u>	M. Jacques VAN TOL AMO M. François LESUEUR Cabinet SEEN M. Benjamin GOT VEOLIA

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au comité syndical : 36**

En exercice : 36 Présents : 24 (24 Titulaires)

**Qui ont pris part à la délibération : 29(5Pouvoirs)**

POUR : 29 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Secrétaires de séance : Messieurs ALEXANDRE et GOSSELIN.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE.**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

En ce qui nous concerne, monsieur le président informe le comité syndical que le schéma de coopération intercommunal propose de façon non- contraignante la fusion entre le SIAEPAP et le SAEP du TRONQUAY. Considérant que ce sont deux syndicats limitrophes exerçant la même compétence.

Les membres du comité syndical s'interrogent sur la position du SAEP du Tronquay, sur le devenir des 2 communes de Seine-Maritime (Fresne le Plan et Mesnil-Raoul) et ne souhaitent pas anticiper les prochaines échéances ou les services seront repris par l'EPCI à fiscalité propre territorialement compétant.

Le conseil syndical, après avoir entendu les explications de monsieur le président et après avoir posé toute question utile sur ce projet de SDCI ;

Après en avoir délibéré,

Emet, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par monsieur le préfet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, M. GREVEREND.

**SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION, L'ANIMATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIE  
VERTE DE LA VALLEE DE L'EPTÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**Date de convocation du C.S. : 4 novembre 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Vote(s) pour : 9

Vote(s) contre : 1

Abstention(s) : 1

L'An deux mille quinze, le 26 novembre à 18h30, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion, l'Animation et l'Entretien de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Courcelles-les-Gisors en séance publique, sous la présidence de Mme Marie-Thérèse MATECKI.

**Etaients présents :**

- **Délégués de la C.D.C. Epte-Vexin-Seine** : Alain BEAUNE, Jean DESLANDRE, Martial RAGEL,
- **Délégués de la C.D.C. Gisors-Epte-Lévrière** : Monique CORNU, Gilles DELON, Marie-Thérèse MATECKI, Gilles LUSSIER,
- **Délégué de la commune de Gasny** : Frédérique DAIGREMONT,
- **Délégué de la commune de Courcelles-les-Gisors** : Nadège DUVAL,
- **Délégué de la commune de Bray-et-Lû** : Michel BERRY,
- **Délégué de la commune de Boury en Vexin** : Marie-José DEPOILLY.

**Secrétaires administratifs présents :**

- Stéphane MIMPONTEL, Stéphane BERTHELIER

Monsieur Jean DESLANDRE, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 2015022 – ADMINISTRATION GENERALE : AVIS DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE  
VERTE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE  
L'EURE**

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

Vu l'article 33 de la présente loi fixant :

- un seuil minimum (hors exceptions de densités et hors zones montage) de 15 000 habitants pour les Communautés de communes ;
- la révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) à une échéance du 31 mars 2016 ;

Vu les premières propositions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure sur le SDCI ;

Vu la lettre adressée par Monsieur le Préfet de l'Eure et reçue dans les services syndicaux le 28 octobre 2015, sollicitant l'avis des EPCI, dont les syndicats mixtes, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier et mentionnant explicitement que la délibération doit être exprimée clairement, à savoir un avis favorable ou défavorable, sachant toutefois que des remarques utiles peuvent être mentionnées et que les avis émis « sous réserve » seront interprétés comme défavorables ;

Vu la carte proposée en annexe ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 1 voix DEFAVORABLE (M. RAGEL), 1 ABSTENTION (M. BERRY) et 9 voix POUR décide :**

- De donner un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-préfecture

Le

09 DEC. 2015

La Présidente,

Marie-Thérèse MATECKI



**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

La Présidente,

Marie-Thérèse MATECKI



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

République Française - Département de l'Eure

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT DE GESTION DU COSEC DU COLLEGE LUCIE AUBRAC**

-----  
**Séance du 16 décembre 2015**  
-----

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**En exercice : 31**

**Présents : 16**

**Qui ont pris part au vote : 17 dont 1 pouvoir**

**Date de convocation : 18 novembre 2015**

**Date d'affichage : 18 novembre 2015**

L'an deux Mil quinze, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en la Salle de la Cour de la Mairie de Bueil sous la présidence de Madame Christine COLLERY, Présidente.

**Etaient présents :**

Commune de BOISSET LES PREVANCHES : Monsieur JOUSSELIN Frédéric (3<sup>ème</sup> Vice-Président),

Commune de BREUILPONT : Madame DESROCHES Dominique (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente).

Commune de BUEIL : Madame COLLERY Christine (Présidente).

Commune d'EPIEDS : Mesdames LEDRAN Madeleine et DEGENETAIS Céline (déléguées titulaires).

Commune de GARENNES-SUR-EURE : Monsieur BRODIER Laurent (délégué titulaire) et Madame LEPETIT Martine (déléguée titulaire).

Commune d'HECOURT : Monsieur DURO Pierre (délégué titulaire).

Commune de LA COUTURE BOUSSEY : Monsieur LAMI Michel (1<sup>er</sup> Vice-Président) et Monsieur LHOSTIS Daniel (délégué titulaire).

Commune de LE CORMIER : Mesdames LAPORTE Delphine et LELIEVRE Sylvie (déléguées titulaires).

Commune de NEUILLY : Monsieur BONNAFOUS Jean et Madame DOUSARD Michèle (délégués titulaires).

Commune de VILLIERS EN DESOEUVRE : Monsieur BIDOT Christian et Madame NAUDTS Martine (délégués titulaires).

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le

De la publication le

PRÉFECTURE DE L'EURE

24 DEC. 2015

ARRIVÉE

**Absents :**

Commune de BOISSET LES PREVANCHES : Monsieur CAILLIE Jean-Luc (délégué titulaire).

Commune de BREUILPONT : Monsieur ALBARO Michel et Madame LEGRAND Sophie (délégués titulaires).

Commune de BUEIL : Monsieur LENOUVEL Yannig (délégué titulaire).

Commune de GARENNES SUR EURE : Messieurs DOUARD Daniel et GATINE Jean-Pierre (délégués titulaires)

Commune d'HECOURT : Madame HERON Marie-Christine (déléguée titulaire)

Commune de LA BOISSIERE : Mesdames ASMONTI Claudie et HERBLIN Christine (déléguées titulaires).

Commune de LA COUTURE BOUSSEY : Mesdames BOITEL Sandrine et WILHELMY Corine (déléguées titulaires).

Commune de MEREY : Madame PLAZA Nathalie et ETINAULT Ivan (délégués titulaires).

Commune de VILLEGATS : Mrs TOUPIN Fabrice et PAGES Philippe (délégués titulaires).

**Absente excusée :**

Commune de BUEIL : Madame DELAQUEZE Martine (déléguée titulaire), pouvoir à Madame COLLERY Christine (Présidente).

**Secrétaire de séance :** Madame COLLERY Christine (Présidente).

**Objet :** Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Comité Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du Comité Syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après avoir oui et délibéré, le Comité Syndical, à 11 voix pour et 6 voix contre, émet un avis favorable sur ce projet proposé par Monsieur le Préfet.

Pour extrait certifié conforme,  
BUEIL, le 23 décembre 2015

La Présidente,  
Christine COLLERY.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le

De la publication le



24 DEC. 2015

ARRIVÉE

**Piscine du Haut Phare**

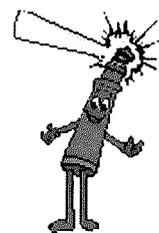
S.E.R.G.E.P.

rue Jean de la Fontaine

B.P. 82

27110 LE NEUBOURG

Tél : 02.32.35.90.62 Fax : 02.32.35.26.91

Site : [www.piscineduhautphare.fr](http://www.piscineduhautphare.fr)PRÉFECTURE DE L'EURE  
31 DEC. 2015  
ARRIVÉE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 21 DÉCEMBRE 2015 20H30

Convocation : 11 DÉCEMBRE 2015Affichage : 11 DÉCEMBRE 2015

Nombre de délégués en exercice : 47 - présents : 33 votants : 33

Pour : 24 contre : 4

Abstentions : 5

L'an deux mil QUINZE, le lundi vingt et un décembre à vingt heures et trente minutes, le comité syndical du SERGEP, légalement convoqué, s'est réuni en assemblée générale, à la Piscine sous la présidence de Monsieur Didier LEMOINE, Président.

*Etaients présents :*

BERNIENVILLE	SOUVIGNET	JACQUELINE	LE NEUBOURG	CHEUX	ARNAUD
			LE NEUBOURG	DUPONT	EVELYNE
BRAY	DRAPIER	RAYMOND	LE NEUBOURG	BIDAULT	FRANCOIS
BROSVILLE (SUPPLEANT)	GOMEZ	ANNICK			
CANAPPEVILLE	VALLET	FRANCIS	LE TRONCQ (SUPPLEANT)	FERCOQ	MICKAEL
CESSEVILLE	DEPARROIS	JEAN-LOUIS	MARBEUF	HUMEAU	THIERRY
			QUITTEBEUF	PICARD	Martine
CRESTOT	BARBETTE	ALAIN	ROUGE PERRIERS	HEBERT	ELISABETH
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	BOBIER	OLIVIER			
CROSVILLE LA VIEILLE	DARCHE	Pascal	SAINTE COLOMBE LA COMMANDERIE (SUPPLEANT)	LECOQ	CATHERINE
			SAINT ELOI DE FOURQUES	TARDIF	YVON
ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	MAILLARD	Sébastien	SAINT MESLIN DU BOSC	GODARD	BRIGITTE
			SAINT NICOLAS DU BOSC	CLEMENCE	Sylvie
			SAINTE OPPORTUNE DU BOSC (SUPPLEANT)	MAQUAIRE	CATHY
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	PISANI	JEAN-CHRISTOPHE	TOURNEDOS BOIS HUBERT	BONNEFOY	SEVERINE
FEUGUEROLLES	BOISRENOULT	André	TOURVILLE LA CAMPAGNE	BEGOT	SERGE
FOUQUEVILLE	LEMOINE	DIDIER	VILLETES (SUPPLEANT)	MAUFFRAS	DOROTHE
			VILLEZ SUR LE NEUBOURG (SUPPLEANT)	BASLE	DELPHINE
HECTOMARE	PLOYART	FRANCOIS	VITOT	CHAINON	LIONEL
IVILLE	LEROY	Ségolène			
LA PYLE	PICOUAYS	ALAIN			
LE GROS THEIL	BOIMARE	CHRISTIANE			

Étaient absents:

*Martine Michel, Leclerre Ludovic, Defert François, Coulon Sébastien, Bougeard Géraldine, Lagnel Florence, Guerout Jean-François, Chevalier Emmanuel, Moutier Grégory, Gicquel Christian, Jourdain Sylvie, Lemarchand Vanessa, Chomont Hélène, Canehan Olivier.*

Formant la majorité des membres en exercice.  
Monsieur Ployart a été élu secrétaire

**Objet : SDCI avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 21 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Comité syndical est consulté sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;  
Considérant que ce projet a été reçu le 21/10/15 et que l'avis du comité syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

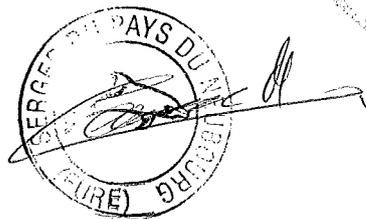
Après en avoir délibéré,

Émet un avis **favorable** sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Délibéré le jour, mois, an, ci-dessus

Le Président

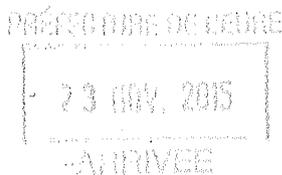
Didier LEMOINE



PRÉFECTURE DE L'EUROPE

31 DEC. 2015

ARRIVÉE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « 3C »

L'an deux mil quinze, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MANFREDI, Président, et en présence de :

Gaillon : M. LAINE (titulaire)

Aubevoye : M. JARRY (titulaire)  
Mme PUCHEU, M. THIERRY (suppléants)

Absents : M. LE DILAVREC (titulaire)  
Madame DE LUCA

Absente excusée : Madame MARIEN

Date de la convocation : 10 novembre 2015

Nombre de délégués :

En exercice : 4  
Présents : 3  
**Votants 3**

- : : : : -

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE



Monsieur MANFREDI, rapporteur, indique à l'assemblée que le dernier volet de la réforme territoriale engagée en 2014, la loi du 07 août 2015 dite loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objectif de rationaliser l'organisation administrative et institutionnelle dans les territoires, tout en permettant un meilleur exercice des compétences et des missions qui sont dévolues, de par la loi, aux collectivités territoriales, comme aux échelons déconcentrés de l'Etat sans méconnaître, pour les uns et les autres, la nécessité nationale, de rationaliser les coûts de fonctionnement et d'intégrer les projets d'investissement dans une logique de territoires plus étendus, dans un contexte budgétaire contraint par la perspective du respect des critères de convergence que la France devra respecter à très court terme avec un déficit public à 3 % du PIB.

Prolongeant la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, la loi NOTRe prévoit d'améliorer l'organisation territoriale, en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre. Afin de préfigurer les contours de ce que pourront être ces regroupements, la loi prescrit pour le 31 mars 2016 au plus tard, l'établissement d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Un projet de schéma doit donc être établi au plus tard le 31 octobre 2015 pour respecter les délais de consultation.

Accompagnant le dessein de la « grande Normandie » à cinq départements, les E.P.C.I. de l'Eure doivent s'adapter. Dans une France désormais redessinée par de grandes régions si, un jour, les limites départementales devaient évoluer, ce qui n'est pas encore écrit, la meilleure manière de préserver l'identité des territoires est de décider, dès maintenant, de les rassembler dans des communautés de communes fortes, aptes à pouvoir négocier et sans avoir à subir.

La loi « NOTRe » a fixé un seuil minimum de 15 000 habitants pour chaque E.P.C.I. mais ce seuil peut aussi constituer une base de réflexion dans une approche d'anticipation que de nombreux élus manifestent désormais. Les propositions de Monsieur le Préfet prennent grandement en considération les volontés qui auront été exprimées et qui se seront dégagées dans les territoires, sans ignorer toutefois les objectifs de la loi et l'intérêt général qui s'imposent, notamment dans les équilibres économiques au sein des grands ensembles qui constituent et fédèrent la richesse économique de l'Eure, ainsi que l'accession à ses services publics.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale s'insère pleinement dans une dynamique départementale de maintien et de renforcement de l'attractivité de tous les territoires eurois.

Le seuil de 15 000 habitants est la seule exigence qui s'impose au Préfet et aux E.P.C.I. déjà existants. C'est donc aux élus de proposer des ambitions qui iraient au-delà de ce seuil. Le schéma s'inscrit dans un contexte budgétaire national qui incite à la rationalisation des dépenses par une compréhension élargie des nécessités d'investissements et un rapport dimensionné des coûts de fonctionnement à une échelle plus importante.

S'inspirant des périmètres des unités urbaines et des bassins de vie, le regroupement intercommunal facilitera, à terme, dans un contexte budgétaire contraint, le maintien ou le développement de services publics adaptés aux besoins des habitants du département de l'Eure.



Ainsi, après sa présentation à la commission départementale de coopération intercommunale le 15 octobre 2015, le projet de schéma est transmis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements de coopération intercommunale (E.P.C.I.), de même qu'aux syndicats mixtes concernés par les propositions de suppression.

Les collectivités doivent se prononcer dans les deux mois qui suivent la transmission du projet de schéma. A défaut d'avoir rendu dans ces deux mois, leur délibération sera réputée favorable. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, ainsi que l'ensemble des avis des collectivités consultées, seront transmis pour avis à la commission départementale de coopération intercommunale, qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Arrêté au plus le 31 mars 2016 par Monsieur le Préfet de l'Eure, le schéma départemental de coopération intercommunale sera ensuite traduit dans des arrêtés de périmètre pour chacun des nouveaux E.P.C.I. mentionnés dans le schéma.

#### **Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L. 5210-1-1 du C.G.C.T., le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité,**

**EMET un avis favorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet,

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Le Président,



Patrick MANFREDI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE  
VALLEE DE L'ITON  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015  
CONVOCAION DU 19 OCTOBRE 2015**

\*\*\*\*\*

*Le dix huit novembre deux mil quinze à dix huit heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de Verneuil sur Avre, sous la présidence de Monsieur Jacques ESPRIT, Président.*

**Etaient présents**: Alexander GREENLAND, Alain LECLERC, Jean-Pierre LAINE, Thierry MASSE, Clément DENIS, Jean-Marc SAPOWICZ, Laurent ELY, José HAAS, Monique PERRODIN, Jacques ESPRIT, René CAROUANA, Thierry BRIEND, Gérard POURVU Serge TASSE, Patrick BIEBER, Michel GRUDE, Claude AMIGON, Jean-Pascal LEVEE, Denis LOUVARD, Stéphanie BOREL, Frédéric LE BON, Brice FAVRIL *22 + mairie*

**Absents excusés** : Damien METAYER, Jean PAPIN, , Michel LE BON, Dominique RENE, David HYVARD, Edouard ROUSSEAU, Laurent VANDEWALLE, Cyrille PILORGET, Michel CHOPIER, Julie DIROU, Sylvain QUATECOUS, Jean-Marc OUTREQUIN, Geneviève DUVAL, John AUFFRET, Joël HILD, André LECAMUS, Annie KUHN, Karine ARNAUD, Jean-Pierre CORTEGGIANI, Yves VANHOECKE, Gérard METAYER, Alain BRILLANCEAU *22*

**Pouvoir** : Jean-Pascal LEVEE, Julie DIROU donnent pouvoir à Jacques ESPRIT

---

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 19 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

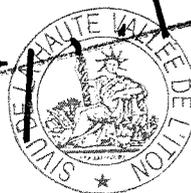
Considérant que ce projet a été reçu le 19 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Emet un AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits*

Le Président : Jacques ESPRIT



Date de convocation : 19/10/2015

Nombre de délégués : 44

Présents : 23

Ont pris part au vote : 25

*Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le:  
et publication ou notification du:*

1 seul ex

2

SICOSSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

PRÉFECTURE DE L'EURE

13 JAN. 2016

ARRIVÉE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 10 décembre à 18h00, les membres du conseil syndical, se sont réunis au Sicosse au gymnase POLITZER à EVREUX, sous la présidence de Monsieur WALLART Roger.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur MELIAND Gérard, Monsieur HAUZAY, Madame JEANNE, Monsieur LE BOULCH Dominique, Monsieur HUREL, Madame NAVARRO SORIANO Monique, Madame DUHAMEL Agnès, Madame CHECA, Monsieur GUIGNARD, Monsieur NAY, Monsieur DIENIS, Monsieur LACOUR, Madame DUHAIL, Monsieur MARCINIAK, Monsieur FRERET, Madame SALINGUE, Monsieur DUPAS, Monsieur FONTAINE, Madame MARIE Vanessa, Monsieur PORTIER, Monsieur GANTIER, Monsieur CRETOT, Madame BOULAT, Monsieur PETIT, Monsieur LANGLAIS, Madame SAKOU, Madame PECQUEUX, Monsieur LENFANT, Monsieur LECLERC, Monsieur BORDERIE, Monsieur GRONOWSKI, Madame PICARD, Monsieur DUPONT, Madame LEFEBVRE, Monsieur MIELOT, Monsieur FEUVRAIS, Monsieur BRICOURT Lionel, Madame CENIER Béatrice, Monsieur BLOT Jacky, Monsieur LEPINTEUR, Monsieur MANE, Madame BANDELIER

**ABSENTS EXCUSES:**

Monsieur DUCAS, Madame DESORMEAUX, Monsieur GOSSELIN, Madame DURANTON, Madame MABIRE, Monsieur THEAU, Monsieur DAIX, Madame LESEIGNEUR, Monsieur DERRAR, Madame LEON, Monsieur GAVARD-GONDALLUD, Monsieur JARRY

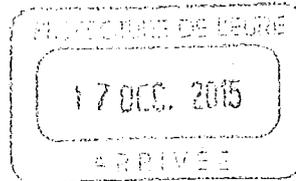
**ABSENTS :**

Monsieur COMONT, Monsieur DEPIERRE, Monsieur NOEL, Madame CHALAYE, Monsieur ALLORGE, Monsieur THOMAS, Monsieur RIOULT, Monsieur RIGAL-ROY, Monsieur BASSARD, Madame QUERE, Madame EGOUY, Monsieur DIAZ, Madame DUVRAC, Madame ALBERT, Monsieur BAILHACHE, Monsieur LESELLIER, Monsieur NUTTENS, Monsieur DENIEL, Madame POLET, Madame LETHIAIS, Monsieur SIMON, Monsieur LEMONNIER

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur JASMIN Martial, Chef de service, et Mesdames CROCHET et GRANJA, secrétaires.

SICOSSE



**DELIBERATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

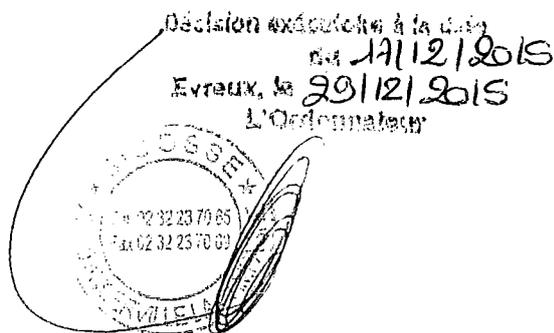
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

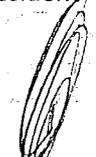
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE ( 30 favorables 6 défavorables 7 sans avis) sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.



Pour extrait conforme  
Le registre dûment signé  
Le Président  
  
Roger WALLART

# SYNDICAT RURAL D'ASSAINISSEMENT DU PLATEAU

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Délibération n° 2015- 09

### AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents à la commission syndicale	en exercice	qui ont pris part au vote
8	8	5 + 2 POUVOIRS

Le jeudi dix décembre deux mille quinze à 15 h, le Comité Syndical, légalement convoqué le trois décembre deux mille quinze s'est réuni à la mairie de Bourg-Beaudouin sous la présidence de Bernard VIRMONTOIS 1<sup>er</sup> vice-président.

Présents : MM VIRMONTOIS, MARQUEFAVE, LEGAY, PETIT et POIXBLANC.

Pouvoir :

M. GREVEREND donne pouvoir à M. VIRMONTOIS.

M. MAILLARD donne pouvoir à M. MARQUEFAVE.

M. JOBIN donne pouvoir à M. LEGAY.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE.**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

En ce qui nous concerne, monsieur le vice- président informe le comité syndical que le Schéma de coopération intercommunal propose de façon non- contraignante la fusion entre le SRAP et le Syndicat d'Assainissement de Fleury-sur-Andelle et Charleval. Considérant que ce sont deux petits syndicats ayant le même objet et en continuité géographique. Et conforme au projet de schéma de l'assainissement collectif du département de l'Eure.

Les membres du comité syndical s'interrogent sur le devenir des 2 communes de Seine-Maritime membre du SRAP (Mesnil-Raoul et Fresne le Plan) et ne souhaitent pas anticiper les prochaines échéances ou les services seront repris par l'EPCI à fiscalité propre territorialement compétant.

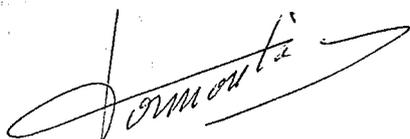
Le conseil syndical, après avoir entendu les explications de monsieur le vice-président et après avoir posé toute question utile sur ce projet de SDCI ;

Après en avoir délibéré,

Emet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par monsieur le préfet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-président, M. VIRMONTOIS



PROCES-VERBAUX

17/10/2015

13/10/2015

SYNDICAT D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE  
DE LA VALLEE DE LA RISLE



### *Délibération du Comité Syndical*

L'an deux mil quinze, le 9 décembre à 16H00, le comité syndical du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de Risle s'est réuni en la mairie de NASSANDRES en assemblée ordinaire sous la présidence de Monsieur PREVOST Jean-Jacques.

#### **Étaient présents :**

Mmes DROUIN Colette, LALLEMAND Colette, BECEL Nelly - MM. DESHAYES Claude, PREVOST Jean-Jacques, RABEL Michel, HERVIEUX Dominique, ABRAHAM Thierry, LOQUET Christian, DRAPIER Raymond, MORENO José, ANTHIERENS André, JOURDAIN Gérard, RIOULT Joël, BARON Marc, PETIT Eric, LAURENCEAU J.Pierre, BAÏSSE Christian, M. BARRE Jean-Luc, MARTEAU Francis, JUIN J.Bernard, RENOULT Jean-Claude, FRAUDEAU Joël

#### **Absents :**

MM DULONG Reyhan, DESCHAMPS Didier, LELOUP Gérard, DELANNOY Patrice, DULUT Thierry, LHEUREUX François, PELLERIN Hugues, DESERT Bruno, PETIT Henri, ANNEST Patrick, HEUTTE Yvon, PREVOST Lionel, CAPELLE Christophe, LEFEBVRE Stéphane

**Secrétaire de séance :** M. ANTHIERENS André

#### **Assistaient également à la séance :**

M. LEROY et Mme LEMERCIER : SAEP Vallée de la Risle

#### **Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du comité syndical doit être rendu dans le deux mois qui suivent cette réception,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de SCDC proposé par Monsieur le préfet à savoir une fusion du SAEP Vallée de la Risle avec le SERPN, le SAEP d'Evreux Nord et le SAEP d'Hondouville.

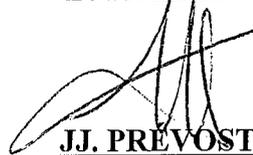
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet.

Le Comité syndical propose un regroupement vers les syndicats d'adduction d'eau potable de l'ouest de l'Eure. L'objectif de 2020 nous inciterait donc à regrouper les divers syndicats de l'ouest de l'Eure dans le but de mutualiser au mieux les services de production et de distribution de l'eau potable. Voici ci-dessous notre proposition :

- 1 SAEP de la Charentonne
- 2 Bernay et Menneval
- 3 SAEP du Lieuvin et Pays d'Ouche

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical EMET UN AVIS FAVORABLE à cette proposition.

Le Président

  
**JJ. PREVOST**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
d'Evreux le  
et publication ou notification du

# SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SAINT-GERMAIN - MESNIL

Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical

Séance du 23 novembre 2015

N° 024-2015

élus	Nombre de conseillers en fonction	qui ont pris part à la délibération
4	4	4
<b>Date de convocation</b>		

17.11.2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois novembre à 9h00, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Saint-Germain-sur-Avre, sous la présidence de Monsieur Marcel CHABROL, Président.

Présents : MM. BOUTIN Jacques, JARRAFOUX Jacques, GAUTIER Francis, délégués titulaires, et Madame FUNGERE Geneviève, délégué suppléante.

Absents excusés : MM. VINCENT Christian, BUNEL David et LANOE Dominique, délégués suppléants.

Monsieur Jacques JARRAFOUX a été élu secrétaire.

## Objet de la délibération

### Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception :

Les membres présents espèrent, dans un avenir plus ou moins proche, une fusion avec Saint-André de l'Eure et à terme avec Evreux.

Par conséquent, ils souhaitent que le projet du Préfet soit modifié et que le syndicat intègre le nouvel EPCI 07 CA du Grand Evreux Agglomération et CC la Porte Normande.

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

N° 024-2015

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le Président,



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture  
le et de la publication le

Le Président, PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

ARRIVÉE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE L'EURE

Date de convocation : 28 Octobre 2015

*Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28*

*Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9*

*Votants - pouvoir délibératif : 25 (19 titulaires – 4 suppléants ayant un pouvoir – 1 suppléant ayant 2 pouvoirs)*

*Votants - pouvoir consultatif : 5 (4 présents dont 1 ayant un pouvoir supplémentaire)*

L'an deux mil quinze le 16 novembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes-Maison des Associations de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente.

#### **Présents :**

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Cochon, M. Jennat, M. Masson - Suppléants : M. Albenque, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. Jean- Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale, M. Souchay - Suppléants : Mme Clough, M. Perron, M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Cheron, M. Henras, Mme Leray – Suppléant : M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : Mme Bonnard, M. Boulogne, M. Romero*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Colleu, M. Fleury, M. Hervieu, Mme Rouveix - Suppléant : M. Dufour*
- Conseil de Développement : *Mme Henras, Mme Lenormand, M. Morgoun, M. Rabartin*

#### **Absents ayant donné leur pouvoir :**

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio à M. Jean-Pierre Morel, M. Ciskey à M. Albenque, M. Confais à M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *M. François à Mme Clough Jacques*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *M. Louvard à M. Pinchon*
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : *M. Garrigues à M. Dufour*
- *Conseil de Développement : M. Varigault à M. Morgoun*

#### **Absents :**

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Titulaires : Mme Loust - Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu,*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaire : M. François*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Suppléant : Mme Dumez*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Sevin + 1 poste vacant - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Suppléant : M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret, M. Costes, M. Lprevost, M. Rami*

**Secrétaire de séance :** *M. Michel Cochon*

PRÉFECTURE DE L'EURE

20 NOV. 2015

ARRIVÉE

## AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE L'EURE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 Octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L 5210 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Considérant que l'avis du comité syndical doit être rendu dans les deux mois qui suivent la réception en date du 23 Octobre 2015,

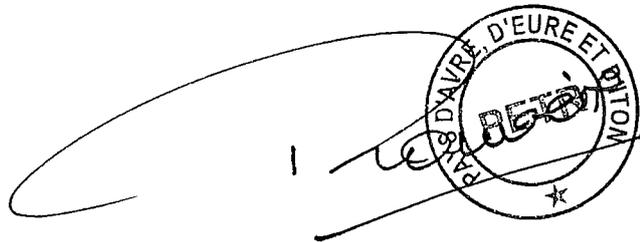
Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis « favorable » selon le décompte suivant :

- Pouvoirs délibératifs : 21 voix « favorable » - 4 voix « défavorables » ;
- Pouvoirs consultatifs : 4 voix « favorable » - 1 abstention

**Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente - Michèle ROUVEIX**

Acte rendu exécutoire, le

1 8 NOV. 2015



Après dépôt en Préfecture le

Publié ou Notifié le